

Annexe 4 a

Fiches actions issues des retours d'enquête

Structures associatives

ARB NA

Arbres et paysages en Gironde

Bocage pays branché

Conservatoire Botanique National Massif Central

Conservatoire Botanique National Sud Atlantique

CEBC CNRS

Conservatoire des Espaces Naturels Aquitaine

Conservatoire du littoral

CPIE Pays Basque

CPIE Béarn

CPIE Médoc

CPIE Périgord- Limousin

Deux-Sèvres nature Environnement (DSNE)

Fédération de pêche de Creuse

Fédération de pêche de Lot-et-Garonne

Fédération de pêche du 64

Fédération régionale des chasseurs

Forum des Marais Atlantique

LOGRAMI

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Maison de l'eau et de la pêche de Corrèze

MIGADO

MIGRADOUR

Prom'haies

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Observatoire Régional de l'Environnement	
objectifs	Mobiliser et valoriser la connaissance sur la biodiversité , dans le cadre de l'Observatoire Régional de l'Environnement, en Poitou-Charentes, puis dans le cadre de l'ARB NA, en Nouvelle-Aquitaine. Cette mission permet d'organiser et de faciliter l'accès aux données et aux connaissances sur les communautés vivantes (flore et faune), les milieux naturels et les continuités écologiques, et ainsi de permettre à chacun de s'informer de la situation du patrimoine naturel et des enjeux régionaux, et ainsi d'agir en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques.
depuis quand ?	De 2005 à 2017, dans le cadre de l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) Poitou-Charentes, et à partir de 2018, dans le cadre de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA).
descriptif sommaire	L'ORE, à l'échelle du Poitou-Charentes, puis l'ARB NA, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, développe et anime un réseau d'acteurs de la biodiversité (producteurs, collecteurs, utilisateurs) afin de permettre à chacun de valoriser, partager et diffuser ses connaissances et son expertise sur la biodiversité et les continuités écologiques. L'ARB NA, en lien étroit avec les partenaires, développe des outils numériques d'accès aux données et aux connaissances afin de contribuer à la mise à disposition et à la diffusion des informations sur la biodiversité et les continuités écologiques, auprès des différents publics cibles et à diverses échelles du territoire régional : L'ORE, puis l'ARB NA, assure le développement, la maintenance et l'alimentation des outils d'accès aux données multi-thématiques suivants : - Le Géoportail de l'ARB NA (et anciennement le SIGORE) : portail d'accès géographique aux données de la biodiversité, de l'eau et des milieux, qui offre un point d'entrée sur les informations des acteurs concernés en Nouvelle-Aquitaine (services publics, associations,...). Lien pour consulter le Géoportail de l'ARB NA : http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/ - Les fiches d'informations communales et intercommunales sur la biodiversité : les fiches communales (http://www.biodiversite-communale.fr/) permettent aux citoyens et aux élus (et les services concernés) d'être informés de l'état des connaissances de la biodiversité sur leur territoire. Elles contribuent ainsi à accompagner au mieux les collectivités dans la prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques dans leur projets d'aménagement. Dans un premier temps, disponibles pour les communes du Poitou-Charentes, ces fiches seront accessibles, en 2019, à l'échelle intercommunale, sur l'ensemble du territoire néo-aquitain. - la plateforme "Enjeux Biodiversité" (http://www.enjeux-biodiversite.fr/) : cet outil vise à informer et alerter, en Poitou-Charentes, sur les enjeux de la biodiversité liés au périmètre d'un projet d'aménagement, et renvoyer vers des acteurs-producteurs de données pour des compléments d'informations ou un accompagnement. Partenaires : financements par la DREAL et la Région NA; techniques : réseau d'acteur de la biodiversité
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	- Géoportail de l'ARB NA : 641 couches d'informations liées à la biodiversité sont actuellement en ligne. Il est prévu, au cours des prochaines années, de poursuivre l'alimentation de cet outil à partir de la mobilisation des données et des informations des partenaires. - Fiches d'informations communales et intercommunales sur la biodiversité : les fiches communales sont actuellement disponibles pour l'ensemble des communes du territoire picto-charentais. Il est prévu, en 2019, de diffuser ces fiches, à l'échelle intercommunale, sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. - Plateforme "Enjeux Biodiversité" : cet outil est actuellement en ligne et couvre le territoire picto-charentais. Il est prévu, au cours des prochaines années, de réfléchir à l'extension de cet outil à l'échelle régionale.

Action 2 : site internet TVB Nouvelle-Aquitaine	
objectifs	Porter à connaissance les informations liées à la démarche Trame Verte et Bleue en région, à travers le développement et l'alimentation d'un site Internet spécifique.
depuis quand ?	De 2011 à 2017 : site « Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes » : http://www.tvb-poitou-charentes.fr/ A partir de 2017 : site « Trame Verte et Bleue en Nouvelle-Aquitaine » http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/
descriptif sommaire	En 2011, l'ORE a développé, en lien avec la Région Poitou-Charentes et la DREAL, un site Internet pour informer et recueillir la participation du public autour de la démarche Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes, pendant la phase d'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Avec la fusion des régions, ce site Internet spécifique à la Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes a été étendu à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Ce site, permet ainsi, de : - rendre accessible les SRCEs de Poitou-Charentes, du Limousin et l'état des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine - informer le grand public des actions mises en œuvre dans le cadre de la TVB dans chacune des 3 ex-régions - mettre à disposition, auprès des acteurs, des informations et des outils pour les accompagner dans la mise en place de la TVB à l'échelle de leur territoire. Depuis 2011, l'ORE, puis l'ARB NA, assure l'hébergement et la maintenance du site Internet et alimente les différentes rubriques. Par ailleurs, en 2016 et 2017, un travail spécifique a été réalisé par l'ORE pour valoriser les différentes expériences des communes engagées dans le dispositif TVB, mis en place par l'ex-région Poitou-Charentes, à destination des communes. Ce recueil d'expériences et d'initiatives menées en faveur des continuités écologiques a été ensuite mis en ligne sur le site Internet : http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/Exemples-de-communes-engagees-dans-le-dispositif-TVB-communes-Poitou-Charentes.html . Partenaires : financement par la Région NA et la DREAL
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Il est prévu de poursuivre l'hébergement, la maintenance, l'actualisation et l'alimentation des rubriques du site Internet http://www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/ , courant 2019.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Oui Une grande partie des actions de l'ORB de l'ARB NA vise à organiser et faciliter l'accès aux connaissances sur les milieux naturels, les espèces et les continuités écologiques (tel qu'indiqué au sein de l'objectif 1.1 du SRCE Poitou-Charentes)
prioriser vos actions ou vos projets	Oui

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?	
oui	

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Plantation de haies champêtres dans le cadre de la renaturation d'un marais à Parempuyre	
objectifs	Plantation de haies champêtres (double rangs) en zone de marais, qui permettront de créer un espace protégé avec les parcelles voisines, de stabiliser les populations sur le site, de permettre leur déplacement sur la parcelle, et d'envisager de futurs cheminements
depuis quand ?	hiver 2017, d'autres plantations sont en projet
descriptif sommaire	Renaturation d'une vaste zone de marais à Parempuyre : Actuellement, le site est géré par Bordeaux Métropole qui a mis en place un semis de prairie sur une cinquantaine d'hectares. La zone basse, la plus humide, sera gérée dans une optique non-productiviste. Le site présente un fonctionnement de zone humide. Il est caractérisé par une biodiversité spécifique ainsi qu'une certaine vulnérabilité. Les études menées ont mis en évidence la présence de nombreuses espèces que le projet doit permettre de préserver.
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Les premières haies ont été plantées en périphérie de la zone (haies composées d'une quinzaine d'essences champêtres diversifiées et locales, dont les chênes, frênes, peupliers noirs (INRA), saules blancs, roux et cendrés, ormes, sureaux, aulnes, cornouillers, prunelliers), soit 1200 plants sur 750 mètres. Le suivi de ces plantations s'effectuera sur deux saisons.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Non Nous travaillons sur un bassin entièrement désigné comme reversoir de biodiversité sous trame bocage. Nous avons identifié ce territoire depuis longtemps et posons des actions de restauration bien avant la constitution du SRCE
prioriser vos actions ou vos projets	Non L'ensemble de notre territoire de travail est homogène au niveau du SRCE (trame bocage). Nous utilisons des outils plus affinés, SCOT, PLUI, PLU, réseaux de partenaires locaux, connaissance du territoire pour préciser les priorités d'interventions de nos actions si besoin mais dans l'ensemble nous essayons d'être exhaustif à toutes demandes d'actions sur l'ensemble du périmètre qui nous concerne..

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
Pas vraiment, nous travaillons sur la valorisation du bocage et sa restauration depuis 20 ans. Soit bien avant le SRCE. Cet outils nous permet de mieux nous situer au regard des paysages et de leur qualité mais n'a pas modifié véritablement notre façon de proposer nos actions.

questionnaire envoyé par :

arbre33@wanadoo.fr

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Programme de valorisation des haies bocagères, sur le territoire du Bocage Bressuirais	
objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer au maintien de la biodiversité par la plantation d'essences locales et de variétés anciennes de fruitiers ; la multiplication des sites d'accueil pour la faune et la flore et la restauration des corridors et des réservoirs de biodiversité. ▶ Améliorer le paysage en proposant des plantations de haies bocagères, de ripisylves, de bandes boisées et de bosquets. ▶ Participer à l'amélioration des autres atouts de l'arbre champêtre, la protection des troupeaux et des cultures, la qualité de l'eau, le maintien des sols, la production de bois, l'amélioration du cadre de vie et des loisirs... ▶ Sensibiliser les publics jeunes, futurs gestionnaires des espaces à la valorisation des paysages de bocage et l'intérêt des haies champêtres. ▶ Sensibiliser les gestionnaires des espaces, particulièrement les exploitants agricoles à une gestion cohérente des linéaires arborés. ▶ Sensibiliser le grand public à la biodiversité et à la richesse de son cadre de vie. ▶ Participer à des démarches partenariales de promotion de la biodiversité du bocage et du paysage de bocage.
depuis quand ?	Nous conduisons des programmes de plantation, gestion, et valorisation des haies bocagères et des arbres champêtres depuis 20 ans. Les programmes sont annuels ou pluriannuels et toujours reconduits.
descriptif sommaire	<p>Sur le territoire du Bocage Bressuirais, le programme de valorisation concerne deux grands types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La plantation /restauration des haies bocagères et de bosquets, principalement sur le domaine agricole mais aussi pour les collectivités et chez les particuliers selon la cohérence du projet. - La sensibilisation autour du patrimoine arbres champêtres. Nous proposons en liens avec nos plantations des formations à la gestion des espaces arborés pour les exploitants agricole, et les communes, des animations auprès des apprenants du monde agricoles dans les réseaux d'éducation spécialisée, des animations grand public... <p>Partenaires : Toutes ces actions s'inscrivent dans une démarche de développement de territoire et sont partagées, concertées, financées à différents niveaux avec beaucoup de partenaires sur le territoire. En premier lieu les institutions agricoles, et les collectivités mais aussi le monde naturalistes, les acteurs de l'eau...</p>
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Nous avons réalisé la plantation de 15 000 arbres sur le programme 2017 2018. nous avons réalisé une vingtaine d'interventions sous toutes ces formes auprès de différents publics. Ce niveau de plantation et d'intervention est relativement régulier depuis une dizaine d'année. Nous plantons tous les ans environs 10 000 à 15 000 arbres et proposons une vingtaine d'intervention dans le cadre du programme.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	<p>Non</p> <p>Nous travaillons sur un bassin entièrement désigné comme reversoir de biodiversité sous trame bocage. Nous avons identifié ce territoire depuis longtemps et posons des actions de restauration bien avant la constitution du SRCE</p>
prioriser vos actions ou vos projets	<p>Non</p> <p>L'ensemble de notre territoire de travail est homogène au niveau du SRCE (trame bocage). Nous utilisons des outils plus affinés, SCOT, PLU, PLU, réseaux de partenaires locaux, connaissance du territoire pour préciser les priorités d'interventions de nos actions si besoin ; mais dans l'ensemble nous essayons de répondre à toutes demandes d'actions sur l'ensemble du périmètre qui nous concerne..</p>

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
Pas vraiment, nous travaillons sur la valorisation du bocage et sa restauration depuis 20 ans. Soit bien avant le SRCE. Cet outils nous permet de mieux nous situer au regard des paysages et de leur qualité mais n'a pas modifié véritablement notre façon de proposer nos actions.

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Etude flore et végétations des terrains gréseux de Brive-la-Gaillarde (site identifié dans le SRCE Limousin)	
objectifs	amélioration des connaissances sur la flore et végétations des terrains gréseux de Brive-la-Gaillarde, permettant d'affiner les connaissances et la localisation des corridors et réservoir de biodiversité.
depuis quand ?	étude démarrée en 2017 avec des crédits Région et un auto-financement du CBNMC
descriptif sommaire	<p>Les terrains gréseux du bassin de Brive-la-Gaillarde ont curieusement été sous étudiés jusqu'à ce jour. Ce manque de connaissance sur ce territoire a été identifié dans le SRCE Limousin. Ce secteur géographique abrite pourtant une richesse floristique, bryologique et phytocénotique d'une grande valeur qui dépasse l'intérêt local ou même régional. Le bassin de Brive-la-Gaillarde est un territoire également soumis à d'importantes pressions anthropiques liées principalement à l'urbanisation (constructions de maison individuelle). Les risques de disparition de nombreux éléments du patrimoine écologique sont importants. Les connaissances recueillies seront utiles aux documents d'urbanismes de ce territoire. La mise en lumière des espèces et espaces remarquables identifiés est particulièrement cruciale pour la préservation de la flore et des végétations d'un secteur exceptionnel à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. L'objet de cette étude est d'acquérir des connaissances qui font défaut actuellement, de les valoriser, de les partager.</p> <p>Partenaires : Région NA</p>
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Etude terminée en cours de valorisation, production d'une plaquette à destination du grand public, élus, techniciens et acteurs du territoires. Indicateurs chiffrés : 520 espèces et sous-espèces végétales recensées sur 50 km ² dont 8 espèces exclusives des grès de Brive (pour le Limousin), 41 espèces recensées préférentiellement sur les grès. 22 végétations décrites dont plusieurs jamais observées en Limousin et certains nouvelles pour la France et la Nouvelle-Aquitaine

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Oui Comblent les manques de connaissances identifiés dans le SRCE pour une meilleure prise en compte de la biodiversité
prioriser vos actions ou vos projets	Oui Prioriser nos interventions pour réduire les lacunes de connaissances identifiées dans le SRCE

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
oui, c'est un outil utile malgré les lacunes de connaissances mises en avant lors de son élaboration.

questionnaire envoyé par :

conservatoire.siege@cbnmc.fr

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Cartographie des habitats et spatialisation des enjeux de biodiversité végétale de Bordeaux Métropole	
objectifs	Travail mis en oeuvre par le CBN Sud-Atlantique dans le cadre du programme BiodiverCité porté par Bordeaux métropole. Ce programme vise notamment à identifier cartographiquement les corridors écologiques et les réservoirs biologiques afin d'en permettre in fine la prise en compte dans les documents d'urbanisme sur le territoire de Bordeaux Métropole.
depuis quand ?	Programme mis en oeuvre sur la période 2017-2020
descriptif sommaire	Ce programme s'inscrit lui-même dans le cadre du programme plus global "BiodiverCité – Stratégie pour la biodiversité et les zones humides de Bordeaux Métropole" piloté par la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole. Partenaires : Bordeaux métropole, l'Université de Bordeaux, le CBN Sud-Atlantique, Bordeaux Sciences Agro, l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage, et divers autres partenaires. Cf. fiche PIA BiodiverCité
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Plus d'un tiers du territoire a été prospecté et cartographié à ce jour (octobre 2018) Pour plus de renseignement : https://ofsa.fr/metadonnee/168/view

Action 2 : Promotion de la marque "Végétal local"	
objectifs	Promotion de la marque "Végétal local" par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique dans les projets de végétalisation paysagère sur les territoires. L'utilisation de végétaux d'origine locale permet de restaurer la fonctionnalité écologique des milieux (favorisation de la biodiversité animale, notamment insectes pollinisateurs, préservation des écotypes locaux, meilleure résistance aux changements, maladies et parasites, restauration des services écosystémiques, etc.).
depuis quand ?	Marque déposée en 2014 par la Fédération des CBN (en partenariat avec l'Afac-Agroforesteries et Plante & cité). Action se structurant progressivement depuis plusieurs années en Nouvelle-Aquitaine
descriptif sommaire	Actions diverses visant à accompagner le développement de filières locales de collecte, production, élevage et commercialisation de végétaux d'origine locale dans le respect du cahier des charges de la marque. Partenaires : Fédération des CBN, Afac-agroforesterie, Plante et cité
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Action en cours. 211 espèces labellisées sur la zone Sud-Ouest à ce jour. Plusieurs producteurs engagés dans la démarche de production de végétaux ligneux ou herbacés.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Non
prioriser vos actions ou vos projets	Non

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez**Action 1 : Comment modéliser les connectivités écologiques pour les chauves-souris ? Une étude pour identifier les corridors autour d'une colonie de parturition en Charente-Maritime**

objectifs	Un volet du programme régional d'étude "Grand rhinolophe et trame verte bocagère : étude des facteurs environnementaux influant sur la dynamique de la population" concerne l'écologie du paysage et les continuités écologiques. En effet, la fragmentation des habitats et l'isolement résultant des activités humaines ont été reconnus comme une grande menace pour les populations, y compris pour les Chiroptères. Evaluer la connectivité paysagère pour identifier et protéger les corridors devient alors un défi crucial en écologie appliquée et en conservation. Devant les enjeux de disparition et de fragmentation des habitats et la mise en place de la Trame Verte et Bleue (TVB), il est important que les mesures de protection proposées (par exemple l'identification et la protection de corridors) aient un fondement écologique afin d'avoir les meilleures chances de réussite. En se focalisant sur ces problèmes, notre étude propose un modèle de connectivité fonctionnelle pour une colonie de parturition de Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> en Charente-Maritime (Nouvelle Aquitaine). Cette espèce est réputée très sensible à la perte de connectivité et est souvent choisie comme indicateur dans les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE).
depuis quand ?	L'étude a commencé en 2016 et se poursuit actuellement.
descriptif sommaire	Le laboratoire du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CNRS-Université de la Rochelle), par l'intermédiaire de David Pinaud, est chargé de modéliser les connectivités paysagères pour expliquer les mouvements de Grands Rhinolophes étudiés par transpondeur dans toute la région. Dans le cadre de ce volet, nous avons eu recours à des relevés acoustiques et des outils de modélisations pour (1) évaluer si la probabilité de franchissement d'une trouée (discontinuité dans une haie) dépendait de sa largeur. Cette évaluation a permis de définir un paramètre de friction biologiquement pertinent au sein du paysage. (2) prédire le degré de connectivité des paysages et ainsi de visualiser les corridors potentiels (méthodes des Chemins de Moindre Coût (LCP = Least Cost Path) basés sur une carte de résistance élaborée à partir des paramètres de friction estimés préalablement. (3) valider ce modèle avec deux jeux de données indépendants, un au niveau individuel avec du radio-pistage et l'autre au niveau populationnel avec des données acoustiques. Partenaires : d'étude est porté par Poitou-Charentes Nature et le Labex ECOFACT à l'Université de Lyon. Il associe les différentes structures travaillant sur les Chiroptères ainsi que le CREN Poitou Charentes et le laboratoire du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CNRS-Université de la Rochelle).
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	En définissant la résistance sur le terrain, nous trouvons que la probabilité de franchir une discontinuité dans une haie est plus importante quand la trouée est inférieure à 38 m, et diminue fortement quand cette distance dépasse 50 m. Ces distances peuvent être directement utilisées sur le terrain, et d'autre part, une méthode est proposée pour cartographier la connectivité relative de chaque élément connectant autour de la colonie, pour par exemple protéger les éléments les plus connectant ou restaurer la connectivité en plantant des haies à distance maximale de 38 m. Le modèle LCP est validé par les deux jeux de données : les probabilités de présence des rhinolophes mesurées par l'acoustique et par le radio-pistage sont plus importantes dans les zones où le coût accumulé de déplacement est significativement plus faible. Ce modèle est alors appliqué à la Région entière à l'aide du logiciel CircuitScape, qui permet d'identifier les corridors les plus probables. <i>Plus de détails peuvent être trouvés dans ces deux publications : - Pinaud D, Claireau F, Leuchtman M, Kerbiriou C. Modelling landscape connectivity for greater horseshoe bat using an empirical quantification of resistance. J Appl Ecol. 2018;55:2600–2611. https://doi.org/10.1111/1365-2664.13228 - Comment modéliser les connectivités écologiques pour les chauves-souris ? Une étude à application directe sur le terrain, pour identifier, protéger ou restaurer les corridors autour des colonies. David Pinaud et al. 2018, PLUME de NATURALISTES (n°2 – 2018, p. 125-130) http://www.plume-de-naturalistes.fr/wp-content/uploads/2018/10/Pinaud-et-al-connectivite_Plume2_125-130.pdf</i>

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :

orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Non
prioriser vos actions ou vos projets	Non

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?

non, nous travaillons plutôt en amont dans le domaine scientifique.

questionnaire envoyé par :

pinaud@cebc.cnrs.fr

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Préservations des gîtes à chiroptères	
objectifs	Préservations des gîtes à chiroptères (parturition, transit et hibernation) - sécuriser un réseau de sites - favoriser la présence des chiroptères dans les territoires
depuis quand ?	Depuis plus de 20 ans avec une accélération dans le cadre de la préservation des coeurs de biodiversité et des continuités écologiques.
descriptif sommaire	Maîtrise d'usage des sites par convention ou acquisition
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Nombre de sites préservés Nombre d'individus comptés Nombre d'espèces rencontrées

Action 2 : Préservation des zones humides des bassins versants des cours d'eau de Lot-et-Garonne	
objectifs	Préservation des zones humides des bassins versants des cours d'eau de Lot-et-Garonne - Sensibiliser les syndicats de rivière à la préservation des zones humides - Mettre en place des travaux de restauration et d'entretien de ces milieux
depuis quand ?	2013
descriptif sommaire	Réalisation d'un programme d'action partagé avec les syndicats de rivières et validé par les instances locales (COPIL) ; Recherche de financements pour réaliser des travaux ; Conventonnement avec des propriétaires privés
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	En cours, démarches rendues plus difficiles avec la baisse des budgets de l'AEAG

Action 3 : Accompagnement des EPCI pour identifier et préserver la TVB (par le document d'urbanisme, par des plans de conservation de la biodiversité)	
objectifs	Le CEN Aquitaine par ses capacités d'expertise en biodiversité (habitats naturels, espèces, fonctionnalités) développe, promeut et accompagne la prise en compte du patrimoine naturel par les EPCI dans les documents d'urbanisme (Scot ; Plu(i)) ; Formalisation par convention avec EPCI. En portant à connaissance des EPCI leur patrimoine naturel (remarquable et ordinaire), puis en analysant les fonctionnalités du territoire en termes de TVB et, en proposant un accompagnement pour la gestion de projets, le CEN Aquitaine inscrit son action dans le cadre des politiques publiques en faveur de la biodiversité.
depuis quand ?	2013
descriptif sommaire	Formalisation par convention avec EPCI pour : 1) Inventaire actualisé du patrimoine naturel en termes de réservoirs de biodiversité et corridors écologiques sous forme de BDD ; 2) Analyse fonctionnelle au regard des capacités de déplacement et de dispersion d'espèces indicatrices ; Préconisations d'actions et gestion de projets (gestion d'espace naturel) 3) Accompagnement des collectivités pour élaborer des Plans de conservation de la biodiversité (conservation, restauration et gestion des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques)
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	- 2016 : Communauté de communes du Haut Béarn : Plaine d'Ogeu ; zones humides : partenariat avec EPCI en cours diagnostic et analyse réalisés ; en attente de projet territorial agro-environnemental. -2013/2018 : Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; tous le territoire (zones humides, pelouses sèches, landes, forêts) : convention signée ; diagnostic livré ; prise en compte dans PLU(i) en cours - Communauté des communes Nord Béarn (zones humides, pelouses sèches, landes, forêts) : convention signée ; diagnostic livré ; prise en compte dans PLU(i) réalisée - Communauté de communes du Pays Basque : Chiroptères, zones humides : en cours - Communauté des communes de Dax (40) : au stade projet - Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île (33) ; pelouses sèches ; projet 2019 - Communauté de Communes Castillon-Pujols (33) ; pelouses sèches ; projet 2019 - Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers (33L) ; pelouses sèches ; projet 2019 - Communautés des communes « Terrassonnais et Bergerac noir » et « CC vallée de l'homme » : Pelouses sèches ; en cours - Communauté des communes « Ribeyracois » : zones humides (tourbières de Vandoire) ; en projet - autres projet similaires en 47

Action 4 : partenaire du programme « Sentinelle du climat »	
objectifs	CEN Aquitaine partenaire du programme « Sentinelle du climat » : https://www.sentinelles-climat.org/ ; Ce programme, par l'acquisition de connaissances sur les espèces aux plus faibles capacités de déplacement permettra de proposer des stratégies de conservation adaptées (conservation et restauration de continuités écologiques). Le CEN Aquitaine porte plusieurs Plans Régionaux d'Actions Espèces (Odonates, Rhopalocères, Chiroptères) qui contribuent à l'acquisition de connaissances et au développement d'actions nécessaires à l'élaboration de stratégies de conservation adaptées.
depuis quand ?	2016 : sentinelle du climat 2013 : PNA Odonates
descriptif sommaire	Effets du changement climatique sur la biodiversité en Aquitaine, par l'étude d'espèces indicatrices.

questionnaire envoyé par : j.allou@cen-aquitaine / o.vannucci@cen-aquitaine.fr

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Programme Life « ADAPTO » : mise en place et suivi de démarches locales de gestion souple du trait de côte utilisant les milieux naturels comme support d'évolution	
objectifs	Le programme adapto, mis en œuvre par le Conservatoire du littoral, vise à démontrer l'intérêt des milieux naturels dans l'organisation d'une interface terre-mer efficace en termes d'adaptation au changement climatique, de gestion des risques naturels, de qualité environnementale et de bilan économique. Le programme adapto est donc en parfait accord avec l'action 4.1.d du SRCE PC, visant à accompagner l'évolution du trait de côte en utilisant les milieux naturels comme support d'évolution.
depuis quand ?	Période de mise ne œuvre du programme Life adapto: 2017-2021
descriptif sommaire	<p>Le programme ADAPTO accompagne dix démarches locales de mise en place et de suivi de gestion souple du trait de côte, en appliquant sur chaque territoire une grille de lecture et d'analyse du contexte: gestion des risques, biodiversité, paysage, économie, perception. Deux sites pilotes se situent en Charente-Maritime: le site de Moëze dans les marais de Brouage et les polders amont et aval du port de Mortagne-sur-Gironde. Sur le site de Moëze, une étude de modélisation hydrodynamique est en cours avec le BRGM (partenaire associé du Conservatoire du littoral sur ce programme Life), pour tester différents scénarios de gestion du trait de côte dans le cadre du changement climatique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien de la digue de premier rang actuelle - effacement de la digue de premier rang - effacement de la digue de premier rang et mise en place d'une digue de retrait <p>A partir de ces scénarios, des perspectives d'évolution de la biodiversité seront réalisées par la LPO, gestionnaire de la réserve naturelle présente sur ce secteur. Une analyse de l'impact économique de ces différents scénarios sera également menée, ainsi que des perspectives d'évolution paysagère. Les résultats de ces études seront présentés aux instances locales de gouvernance, afin d'enrichir les réflexions sur l'avenir de ces territoires.</p> <p>Sur le site de Mortagne-sur-Gironde, un bilan de la dépoldérisation intervenue de façon accidentelle sur le polder aval lors de la tempête 1999 sera réalisée en 2019. Ce bilan reviendra sur les évolutions observées depuis cette période tant au niveau sédimentaire, biodiversité, paysager que de perception sociale. Ce bilan permettra de relancer la concertation locale afin de définir le scénario de reconnexion au fleuve de la Gironde à mettre en œuvre sur le polder amont, ainsi que les perspectives d'évolution possible de ce site suite à sa réouverture.</p> <p>http://www.lifeadapto.eu/ https://www.google.com/url? Partenaires : BRGM, fond européen (Life), LPO...</p>
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	voir lien internet

questionnaire envoyé par :

P.BELZ@conservatoire-du-littoral.fr

Nom de votre structure

CPIE Pays Basque

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Animation d'un module "agro-écologie" – corridors écologiques, dans un lycée agricole	
objectifs	Sensibilisation des élèves de seconde pro CGEA (futurs agriculteurs) sur la gestion, la restauration ou la mise en place de SIE (Surface d'Intérêt Ecologique) ou d'IAE (Infrastructures Agro-Ecologiques) dans une exploitation agricole. L'objectif est de former et sensibiliser les futurs agriculteurs au maintien des SIE ou IAE et donc sur l'importance du maintien des corridors écologiques. C'est aussi de faire en sorte que la prise en compte de ces milieux et de leur gestion fasse partie intégrante du fonctionnement de leurs exploitations agricoles.
depuis quand ?	Depuis 2017
descriptif sommaire	Le programme de sensibilisation porte sur la connaissance et la gestion de SIE ou IAE au sein des exploitations agricoles. Une approche par type de milieux est privilégié, avec une séance consacrée à chaque type de SIE ou IAE (par ex. Travail sur la ripisylve, la haie, les milieux humides, etc.) Pour chaque milieu, il y a : - une caractérisation du milieu et de son fonctionnement - le rôle et intérêt de ces milieux pour la biodiversité - intérêt pour l'exploitation agricole - gestion pour le maintien de ces milieux
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	le projet est mené depuis 2017 et se poursuit pour les prochaines années. Ce sont en moyenne une quinzaine d'élèves sensibilisés par an

questionnaire envoyé par : philippe.inarra@cpiepaysbasque.fr

Nom de votre structure

CPIE Béarn

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Sensibilisation pour une mise en œuvre participative de la TVB avec la commune de Billère (64)	
objectifs	Sensibilisation des habitants, des élus et des techniciens à la mise en œuvre de la trame verte et bleue ; illustrer comment la gestion des espaces publics et privés peut contribuer à préserver les continuités écologiques
depuis quand ?	Courant 2017, jusque fin 2019 et plus
descriptif sommaire	Sensibilisation des habitants, des élus et des techniciens à la mise en œuvre de la trame verte et bleue : atelier sur la vie du sol, balade naturaliste artistique, partenariat avec la médiathèque locale, formation à une maquette pédagogique sur la TVB, relais d'information des autres événements locaux sur la thématique (PLUi, expo végétal, etc.), questionnaire auprès des habitants sur perception et usage. - Espace public : la commune travaille en zéro pesticide et gestion différenciée depuis 10 ans, elle a fait des efforts de communication. Le travail sur la perception des habitants commence à porter ses fruits, nous poursuivons ce travail. - Espace privé : expliquer l'importance de la gestion des espaces privés dans la restauration des continuités écologiques, aider les habitants à monter en compétence par des ateliers et moments d'échanges Partenaires : financement Fondation de France, Région NA, Agence de l'eau, Conseil départemental 64, commune de Billère, et habitants, élus, techniciens de la commune...
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Bonne réception, le projet est encore dans une phase de démarrage. Une centaine de personnes touchées cette année par les différents événements. Près de 200 réponses au questionnaire (rempli en ligne et adressé sur le terrain). Perspective l'an prochain : ateliers par les techniciens, souhait des élus de mettre en œuvre une extinction nocturne et d'aller vers une trame nocturne...

questionnaire envoyé par : cpibeam@cpibeam.fr

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Reconstitution du maillage bocage- réseau hydraulique des Mattes de Paladon, pointe du Médoc (33)	
objectifs	Reconversion de grandes cultures en prairies et plantations de haies. Dans le cadre du plan de gestion des Mattes de Paladon (propriété du Conservatoire du Littoral), le CPIE Médoc, gestionnaire participe avec le propriétaire et les occupants à la reconversion de terres céréalières en prairies et reconstitue peu à peu le maillage bocage-réseau hydraulique de ce secteur emblématique de la Pointe du Médoc.
depuis quand ?	Le plan de gestion a débuté en 2014 mais la reconversion et la plantation de haie n'a pu commencer qu'à partir de 2017.
descriptif sommaire	Installation de nouveau occupants éleveurs (en bio) sur 40 hectares de zone humide poldérisée : reconversion des terrains de grandes cultures (blés, maïs, tournesol) vers de la culture fourragère puis en prairie permanente. Mise en place d'une commission de sélection de candidats par le Conservatoire. Mise en œuvre de cahiers des charges par le CPIE Médoc, propositions d'aménagement et de restauration (hydraulique, haies). Plantation de haies dès 2017 et restauration hydraulique à partir de 2018. Suivi des actions d'évaluations avec Bordeaux sciences agro. Plantation des haies avec Arbres et paysages en Gironde. Partenaires : Conservatoire du Littoral, Bordeaux sciences agro, Arbres et paysages en Gironde, Région, Conseil départemental, Agence de l'eau Adour-Garonne
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	700 ml plantés en 2017. 120 ml de restauration hydraulique en 2018 (sans compter la restauration des parcelles cultivées) et 1130 ml plantés en 2018

questionnaire envoyé par :

patrick@curuma.org

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Planter des haies pour renforcer le maillage bocager	
objectifs	Sensibiliser sur le rôle de la haie champêtre et diagnostiquer pour inciter et accompagner des opérations de plantations pour renforcer le maillage bocager qui régresse sur le Périgord vert
depuis quand ?	2015-2017
descriptif sommaire	<p>A vocation économique et écologique, ce projet s'est basé sur un important travail de concertation entre les acteurs du territoire (agriculteurs, habitants, élus, touristes, ...)</p> <p>Centré sur la commune de Varaignes puis élargie sur le territoire d'action du CPIE, l'étude a permis de diagnostiquer l'état écologique du bocage, d'identifier les enjeux et les menaces, d'étudier l'évolution de ce bocage et d'estimer ses valeurs.</p> <p>Ce projet propose des pistes d'actions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer des alternatives à la suppression « nette » d'une haies (déplacement, remplacement, voire replantation pour restaurer un corridor) - sensibiliser les habitants en s'appuyant sur un exploitant agricole volontaire ayant réalisé des plantations - sensibiliser les exploitants agricoles et les élus sur le rôle de la haie et les services rendus <p>Partenaires : Fondation de France (action 1^{er} prix départemental 2016 de l'appel à projet « ensemble pour gérer le territoire »), Conseil départemental de Dordogne, région Nouvelle-Aquitaine, Europe</p>
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	<p>1ere campagne de plantation réalisée avec un linéaire total d'environ 1km répartis sur 4 exploitations agricoles</p> <p>2eme campagne prévue hiver 2018-2019 avec environ 2 km répartis sur 5 exploitations. Nous avons reçu beaucoup plus de dossiers que prévu, les linéaires totaux reçus dépassent les 10 km</p>

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Non
prioriser vos actions ou vos projets	Non

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?	
non pas réellement. notre connaissance du territoire et notre ancrage est tel que nous connaissons les enjeux en termes de continuités écologiques sur notre territoire d'action.	

questionnaire envoyé par :

matthieu.leroux@cpipe-perigordlimousin.org

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Etude sur la fonctionnalité des pelouses, dans le cadre du PRA Maculinea, et chantiers de restauration de pelouses, sur l'ex-Poitou-Charentes	
objectifs	Etude complémentaire fonctionnalité des pelouses pour le PRA Maculinea, sur l'espèce cible M. Arion (Poitou-Charente Nature - DSNE, Nature Environnement17, Charente nature, Vienne nature)
depuis quand ?	2014-2019
descriptif sommaire	à partir de la cartographie des pelouses sèches potentielles et avérées (réalisée pour identifier la sous-trame pelouses sèches calcicoles du SRCE Poitou-Charentes) réalisation d'une analyse de la connectivité en fonction des exigences écologiques de cette espèce patrimoniale et indicatrice de cette trame pour identifier les noyaux majeurs de population, les populations isolées/déconnectées ... A partir de cela, en 2018-2019, organisation de chantiers participatifs pour restaurer certaines des pelouses prioritaires menacées de fermeture Partenaires : Poitou-Charente Nature - DSNE, Nature Environnement17, Charente nature, Vienne nature, DREAL
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Analyse des fonctionnalités : cf rapport annuel d'avancement du PRAM Chantiers : en cours, 5 programmés en Poitou-Charentes

Action 2 : Mobilisation des collectivités pour leurs TVB – appels à projet Région avec les communes	
objectifs	Accompagner les collectivités pour leurs TVB, dans le cadre des appels à projet de la Région avec les communes
depuis quand ?	2015-2018
descriptif sommaire	Accompagnement de 6 communes (ex- niveau 1) : St Georges de Rex, Usseau, Fors St Léger de la Martinière, La Peyratte, Ardin, Airvault, Echiré, St Gelais, Glénay ainsi que Périgné et Azay le Brûlé sur des actions très diverses : - programme pédagogique scolaires et animations grand public - création de supports pédagogique sur sites - accompagnement pour la restauration et création de mares - diagnostic et propositions d'aménagements pour les chiroptères dans le bâti public - diagnostic biologique léger et propositions de modifications de gestion sur leurs parcelles publiques - analyse de la fonctionnalité de la trame verte bocagère pour les amphibiens - plaquette pédagogique sur la présentation de la TVB communale Et 2 communes sur le « niveau 2 » (construction de plan d'action communal) : Magné et Amuré, que seule la 1ère commune a utilisé pour mettre en place des actions : création de mares, installation de gîtes artificiels sur un espace public à vocation pédagogique, plan de gestion des haies, programme pédagogique, inventaire participatif flore sauvage urbaine, place des chiroptères dans le bâti public Partenaires : communes, Région
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Plusieurs concrétisations intéressantes, sur le terrain et en actions pédagogiques, avec parfois des prolongements sur de nouveaux programmes (Echiré, St Gelais, Fors) Mobilisation très variable des collectivités, plusieurs actions non arrivées à terme Incitation forte des intercommunalités lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme (SCOT, PLU(i) ... faiblement suivi pour l'instant

questionnaire envoyé par :

nicolas.cotrel@dsne.org

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Aménagement d'une passe à poisson sur un déversoir de moulin	
objectifs	Les travaux envisagés consistent à aménager une passe à poissons sur un déversoir de moulin sur la Petite Creuse. Ceci ayant pour objectif d'assurer la continuité piscicole et sédimentaire.
depuis quand ?	Les premières demandes de subvention ont été envoyées en 2016. Le projet s'est avéré plus onéreux que prévu, de nouvelles demandes ont donc été faites en 2018.
descriptif sommaire	Le projet d'un montant d'environ 200 000€ consiste à réaliser une passe à bassins à seuils triangulaires ayant une emprise sur le déversoir du moulin qui est fragilisé. Des travaux de réfection sont donc nécessaires à ce niveau. Partenaires : les financeurs engagés sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les Collectivités Piscicoles et les propriétaires.
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Les dernières demandes de subvention sont en attente de réponse. Les travaux devraient avoir lieu en 2019.

Action 2 : Travaux petite continuité écologique: Remplacement de passage busé.	
objectifs	Travaux petite continuité écologique: Remplacement de passage busé.
depuis quand ?	Début de l'étude en 2018
descriptif sommaire	Aménagement de passage busé afin de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire. Partenaire technique: bureau d'étude, DDT , AFB. Mise en place de pont cadre, calage du pont, diamètre....
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Avant projet sommaire. Le but étant de ré ouvrir le cours d'eau afin que les salmonidés puissent faire l'ensemble de leur cycle, retrouver des surfaces favorables à la fraie des poissons, éviter le cloisonnement.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Non
prioriser vos actions ou vos projets	Non Les projets pour la continuité écologique sont réalisés suite a un diagnostic de terrain effectué par un bureau d'étude, dans le cadre de contrat territoriaux.

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
non

questionnaire envoyé par : mylene.taillat.peche23@gmail.com
php.fede23@orange.fr

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Animation et accompagnement technique des propriétaires et gestionnaires d'ouvrages sur cours d'eau liste 2, pour faciliter l'engagement d'études préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	
objectifs	Assurer la libre circulation des espèces piscicoles migratrices sur les cours d'eau du Lot-et-Garonne classé en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.
depuis quand ?	De février 2016 à novembre 2018.
descriptif sommaire	La fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Lot-et-Garonne a porté entre 2016 et 2018 la mission d'animation de la continuité écologique dans le 47 (MACE 47). Cette mission initiée par la DDT consistait à informer et accompagner les propriétaires concernés par l'obligation de mise en conformité de leur ouvrage classé sur la liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. Durant ces 2 ans différentes réunions d'information et visites de terrain ont permis de faire l'état des lieux de l'ensemble des ouvrages de cette liste sur le département. Les gestionnaires d'ouvrages volontaires ont pu bénéficier de l'assistance technique de cette cellule d'animation pour enclencher les premières démarches d'études et de recherche de subvention.
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Aujourd'hui des études sont en cours sur une dizaine d'ouvrages sur l'ensemble des 55 concernés. Ces études vont permettre de définir précisément comment et pourquoi ces ouvrages entravent la libre circulation des poissons et des sédiments. Elles permettront également de construire des avant projets détaillés des futurs aménagements (arasement, dérasement, passe à poisson, gestion de vanne, ...) qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par la loi.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Oui
	Oui, les actions techniques de notre réseau associatif sont régies par le plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) que nous avons construit de manière à ce qu'il soit compatible et cohérent avec les orientations du SRCE.
prioriser vos actions ou vos projets	Non
	Nos actions liées à la continuité écologique en cours d'eau sont d'abord priorisées par rapport au cours d'eau identifiés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du CE sur lesquels la présence de poissons migrateurs est avéré est leur libre circulation considéré comme un objectif prioritaire. Ensuite nos actions sont guidées par les opportunités (consensus autour de la suppression d'un seuil) qui sont assez rares et donc saisies quand elles se présentent.

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
Il oriente notre politique générale d'intervention puisque que nous veillons à ce que nos actions soient compatibles avec lui. En revanche il ne hiérarchise et ne priorise pas nos actions.

questionnaire envoyé par :

qm.peche47@orange.fr

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Effacement de 8 seuils sur cours d'eau pour faciliter les migrations de l'anguille et du saumon	
objectifs	L'objectif est de restaurer la continuité longitudinale sur des cours d'eau à intérêt pour les migrateurs amphihalins. 5 seuils sont situés dans la ZAP Anguille, 3 sur des cours d'eau où la présence de Saumon est avérée (dont 2 sur un cours d'eau classé en Liste 2 au titre du L.214-17). Cette restauration permettra de faciliter les migrations des espèces amphihalines et holobiotiques, tout en restaurant les habitats situés à l'amont des ouvrages
depuis quand ?	Début 2017
descriptif sommaire	Etudes et travaux d'effacement d'ouvrages hydrauliques portant atteinte à la continuité longitudinale de plusieurs cours d'eau du chevelu hydrographique des Pyrénées-Atlantiques. Réalisation d'un clip promotionnel sur l'opération. Partenaires : l'action est menée dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	1 ouvrage effacé, 3 ouvrages en cours d'effacement (réalisation en plusieurs phases), 3 ouvrages en attente (constitution du dossier loi sur l'eau, discussion sociale), 1 ouvrage abandonné après étude (coûts importants pour des bénéfices modérés)

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Non
prioriser vos actions ou vos projets	Non Les actions sont priorisées en fonction des populations piscicoles connues sur le cours d'eau, de la franchissabilité des ouvrages pour les espèces et autres impacts environnementaux, des enjeux avoisinants, de l'usage des ouvrages.

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
Non

questionnaire envoyé par : n.heitz@federationpeche64.fr

Nom de votre structure

Fédération régionale des chasseurs

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Plantations de haies	
objectifs	Les 12 Fédérations Départementales des Chasseurs de Nouvelle-Aquitaine sont engagés dans la restauration des milieux (plantations de haies) afin de favoriser le développement d'une biodiversité commune, en recréant des corridors écologiques dans des parcelles remembrées.
depuis quand ?	Entre 5 et 15 ans selon les Fédérations
descriptif sommaire	Plantation de diverses essences d'arbres et d'arbustes en partenariat avec des chasseurs bénévoles <i>Partenaires : les chambres d'agriculture et les structures comme Prom'haies...</i>
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Plus de 200 km déjà plantés. Les retombées en terme de biodiversité ne sont pas encore connues.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Non
prioriser vos actions ou vos projets	Non

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
voir ci-dessus

questionnaire envoyé par :

frc.aquitaine@yahoo.fr

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Mise en place d'outils, de méthodes pour réaliser des inventaires de zones humides, enrichissement du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement	
objectifs	Appui aux maîtres d'ouvrage et maître d'oeuvre pour améliorer la connaissance sur la trame verte et bleue avec la porte d'entrée "zones humides". Mise en place d'outils, de méthodes pour réaliser des inventaires de zones humides, enrichissement du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement,...
depuis quand ?	
descriptif sommaire	Amélioration de la connaissance des zones humides
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Début 2008 avec des mises à jour annuelles.

Action 2 : animation du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides	
objectifs	animation du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides pour le partage, la validation et la mise à disposition des données avec des partenariats Agence de l'eau et Région.
depuis quand ?	2008
descriptif sommaire	les objectifs fondamentaux poursuivis par le réseau et les partenaires sont : - l'amélioration de la connaissance à la fois des acteurs et de leurs actions mais également des zones humides ; - le renforcement du fonctionnement en réseau des acteurs pour la valorisation collective de l'information géographique ; - la création d'une interface de consultation de données et d'informations géographiques sur les zones humides et les rivières (prise en compte du bassin versant).
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Non
prioriser vos actions ou vos projets	Non

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
Directement non mais indirectement pour nous. Par contre via notre action d'appui aux partenaires, le SRCE oriente les politiques d'intervention car les inventaires sont intégrés au PLU et PLUI.

questionnaire envoyé par :

fblanchet@forum-marais-atl.com

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Animation du réseau de travail et coordination de programmes d'acquisition de connaissances sur les fronts de colonisation des poissons grands migrateurs et leurs habitats	
objectifs	La réhabilitation de la rivière notamment par l'arasement d'ouvrages constitue une restauration du système dont les répercussions en terme de qualité d'habitat de croissance et de zone de reproduction aura indéniablement des conséquences positives en terme de survie des poissons migrateurs. Notre action comprend la réalisation de suivis permettant d'avoir des indicateurs de la continuité écologique pour les grands migrateurs sur différents axes. Ainsi, elle comprend notamment le suivi du front de colonisation pour les lamproies dans le bassin de la Vienne et pour les saumons notamment sur l'axe Creuse-Gartempe. Le front de colonisation (niveau le plus haut atteint par les géniteurs sur chaque cours d'eau) est un révélateur de l'occupation de l'espace durant la phase génésique de ces espèces. Il est suivi afin de déterminer les limites de colonisation des cours d'eau. Il peut être mis en relation avec l'évolution des blocages migratoires en rapport avec la gestion et/ou l'aménagement des différents ouvrages présents et les conditions de migrations (débits, températures). In fine cette action permet de déterminer l'habitat colonisé réel à une année donnée.
depuis quand ?	Nos actions s'inscrivent dans des programmes sur plusieurs années et dont la pertinence est un suivi à long terme afin d'être en mesure de quantifier des processus biologiques étalés sur plusieurs cycle de vie. Cette action est réalisée depuis plus de 10 ans.
descriptif sommaire	<p>Les actions de coordination par l'animation d'un réseau de travail pour acquérir les données de présence des espèces, diffuser la connaissance, élaborer et actualiser les cartes de répartition sont indispensables pour optimiser la gestion à l'égard des poissons grands migrateurs. Aussi, dès la mise en œuvre du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs, LOGRAMI a réalisé un programme d'actions pour l'acquisition des connaissances. Ces outils de suivis opérationnels dès 1997 permettent d'obtenir aujourd'hui de longues séries chronologiques indispensables à la conception de modèle de dynamique de population et de compréhension des processus régissant la restauration des populations de poissons grands migrateurs et de leurs habitats.</p> <p>Jusqu'en 2007, les différents « Plans Loire » étaient mis en œuvre par les seuls Contrats de Projet Interrégionaux Etat-Régions. Sur la période 2007-2013, l'Union Européenne a permis que le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), vienne appuyer les démarches les plus innovantes du Contrat de Projet Interrégional Loire. L'ensemble des parties prenantes considère que cette gestion à la fois interrégionale, partenariale et intégrée constitue un très grand succès.</p> <p>Des connaissances nouvelles ont été acquises, la conscience collective du risque d'inondation s'est améliorée, les actions de restauration des milieux humides et le suivi des poissons migrateurs se sont poursuivies.</p> <p>L'ensemble des données acquises dans le cadre du programme de recherches appliquées en faveur des poissons migrateurs du bassin Loire de LOGRAMI ou développées par des actions complémentaires portées par d'autres structures, alimentent les tableaux de bords Migrateurs qui ont pour objet de fournir une vision dynamique des populations de façon à accompagner la décision publique pour une meilleure gestion des grands migrateurs. Les tableaux de bord ont augmenté significativement leur capacité d'expertise grâce à la mise en œuvre d'une base de données qui s'enrichie d'année en année.</p> <p>Le Plan Loire III a permis le développement d'un tableau de bord sur les espèces potamotiques et la réalisation d'un modèle de dynamique de population sur le saumon Loire Allier.</p> <p>Partenaires financiers : FEDER, L'Agence de l'eau Loire Bretagne, les régions Pays de la Loire, Centre val de Loire et Nouvelle Aquitaine ainsi que la Fédération Nationale de pêche en France et les fédérations cotisantes à LOGRAMI constituant la part d'autofinancement.</p>
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Le suivi du front de colonisation en amont des stations de comptage est un indicateur qui nous renseigne directement sur les conditions de migration et permet de confirmer l'ouverture du réseau hydrographique à la migration pour cette espèce. Pour les lamproies, par exemple, l'opération comprend donc la prospection à pied et/ou en canoë-kayak des frayères potentielles identifiées sur le linéaire concerné avec repérage visuel de nids et/ou d'individus en activité de reproduction et validation ou pas de l'activité de reproduction pour chaque site de référence. Des cartographies sont ainsi disponibles (http://www.logrami.fr/actions/evaluation-reproduction/ et http://www.migrateurs-loire.fr/lineaire-accessible-pour-les-aloses/). Actuellement les informations de l'année 2017 sont à disposition, l'année 2018 sera actualisée au premier semestre 2019.

Action 2 : Etude migration saumons : Suivi de la dévalaison et estimation de l'impact des ouvrages hydroélectriques sur une partie du sous-bassin de la Vienne, axe Gartempe-Creuse	
objectifs	<p>Depuis 2007, la montaison des saumons est contrôlée à la station de comptage de Descartes localisée sur la Creuse à une trentaine de kilomètres à l'aval de la confluence avec la Gartempe. Sur la période 2007-2017, la part relative de saumon remontant l'axe Creuse-Gartempe par rapport aux autres axes s'élève à 12 % pour un nombre moyen de 93 saumons (+/- 52) (Source : LOGRAMI). En 2017, le nombre de saumons comptabilisés à Descartes s'élevait à 92. L'axe Creuse-Gartempe représente donc un axe à enjeux pour cette espèce. Outre les problèmes posés à la montaison par ces seuils dont peu sont aménagés de dispositifs de franchissement, malgré un classement au titre du L.432-6 depuis 1992 (liste des espèces), les usines hydroélectriques (15 actuellement en fonctionnement sur les 20 existantes) entravent la dévalaison. En effet, elles ne disposent pas de prises d'eau ichtyocompatibles, à l'exception de trois récemment aménagées (2014 à 2017). Les informations concernant la dévalaison ont été thésaurisées à travers la mise en place du model DEVALPOMI. Ainsi, la mortalité a été estimée dans le scénario de production modélisée actuelle. Les résultats montrent que le nombre de smolts morts dans les turbines est estimé à 26 872 saumons, soit un pourcentage de mortalité de 27,1 % de la production totale du bassin.</p> <p>Au sein du bassin Loire, le territoire de la Vienne est particulièrement concerné par cette problématique. Les estimations de mortalités permettent de hiérarchiser les ouvrages apparaissant les plus impactants sur la population de smolts dévalants actuels. Dans l'optique de la reconquête de ce territoire par les saumons, attestée depuis plusieurs années avec des remontées de géniteurs significatives, il apparaît incontournable de s'assurer à la fois que la progéniture et les alevins déversés puissent rejoindre la mer dans les meilleures conditions. Le nombre d'ouvrages hydro électriques de ce sous bassin et leurs impacts apparaissent incontestablement être un frein à la restauration de l'espèce.</p> <p>Suite à deux années d'études ciblées sur ces ouvrages équipé ou non , en 2019, il est proposé de réaliser un suivi de la dévalaison de smolts sur tout ou partie de l'axe. L'objectif ne serait plus de connaître précisément les taux de transfert, les voies de passages et temps de retard au droit des usines. L'objectif serait d'avoir une image globale de la dévalaison des smolts sur l'axe afin de connaître la perte en ligne totale entre le début de la dévalaison des saumons et la sortie du système Gartempe-Creuse. Ceci devrait permettre de connaître l'impact du cumul de ces usines tout au long de l'axe, et des autres facteurs de perte ou mortalité. L'opération consiste à équiper de radios émetteurs des smolts lâchés sur la partie amont à médiane de la Gartempe. Le suivi de leur dévalaison se fera grâce à des récepteurs fixes installés tout au long de l'axe, y compris sur la Creuse afin de connaître la perte en sortie de système Creuse-Gartempe. Ces récepteurs pourront être disposés, notamment, au niveau d'usines présumées les plus impactantes (non équipées de systèmes de dévalaison). Le secteur précis d'étude devrait englober un maximum d'usines hydroélectriques tout en étant déterminé par le nombre total de récepteurs fixes disponibles.</p>
depuis quand ?	<p>Cette étude fait suite à deux années dont les objectifs étaient ciblés sur certains ouvrages. Cette opération doit être réalisée à la période de dévalaison des smolts, soit entre le 1er février et fin mai en fonction du secteur d'étude. Sur la Gartempe, les données historiques de piégeage à la dévalaison ainsi que les données de température permettent de situer la principale fenêtre de dévalaison entre mi-avril et mi-mai.</p>
descriptif sommaire	<p>Deux techniques de marquage et suivi sont utilisées : la technique du radiopistage pour laquelle les poissons sont marqués à l'aide de radios émetteurs, la technique de suivi par marques passives ou transpondeur. Le marquage à l'aide de radio émetteurs permet de détecter l'arrivée des poissons à l'amont des sites suivis, de connaître le pourcentage d'individus passés en aval de l'ouvrage au regard du nombre d'individus détectés en amont. Cette technique est aussi intéressante pour connaître précisément les vitesses de déplacement ainsi que suivre les poissons sur leur parcours en certains points spécifiques non équipés d'enregistreurs (suivi à l'aide de récepteurs annuels). La technique de suivi par transpondeurs passifs est complémentaire du suivi par radiopistage. En effet, les marques passives ne sont décelées qu'au droit de certains passages équipés de cadres permettant de détecter les marques à une distance allant de quelques centimètres à quelques dizaines de centimètres en fonction des installations réalisées. Elles permettent de suivre précisément les voies de passage au niveau des ouvrages (goulotte de dévalaison, passe à poissons, débit réservé...). Ce qui n'est pas le cas avec des antennes radio, cette technique étant limitée concernant la détection de poissons à partir de certaines vitesses. (voir http://www.logrami.fr/actions/suivi-migrations/) Ces techniques de suivis mettent en oeuvre du matériel spécifique et coûteux.</p> <p>Les partenaires financiers : FEDER, L'Agence de l'eau Loire Bretagne, les régions Pays de la Loire, Centre val de Loire et Nouvelle Aquitaine ainsi que la Fédération Nationale de pêche en France et les fédérations cotisantes à LOGRAMI constituant la part d'autofinancement.</p>
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	<p>Les calculs de mortalité par les turbines estiment les gains biologiques possible si les ouvrages hydroélectriques sont équipés de dispositif de franchissement à la dévalaison (grille fine et goulotte de dévalaison). Voir http://www.migrateurs-loire.fr/mortalite-des-smolts-par-les-turbines-hydroelectriques/ Les premiers résultats font états de mortalité et temps de dévalaison différentiels selon le type d'ouvrage et les équipements rencontrés par les smolts.</p>

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Oui Il conforte les stratégie d'axe mis en oeuvre pour la continuité écologique et la restauration des habitat. Il cible les enjeux et les territoires.
prioriser vos actions ou vos projets	Oui Concernant les aspects de continuité écologique et notamment la trame bleue, l'adéquation territoriale avec les cycles de vie des poissons des migrateurs est parfaite.
Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?	
Il conforte les secteurs d'étude en étant en cohérence avec les priorités du PLAGEPOMI, PLAN LOIRE et PLAN Anguille. Le SRCE s'adresse aux gestionnaires pour assurer cette cohérence territoriale d'actions et nous mettons à dispositions les connaissances pour aider à ces décisions de gestion.	

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Accompagnement du Conseil Départemental 17 pour un contrats Natura 2000 d'aménagements de ponts pour la libre circulation des mammifères semi-aquatiques (Loutre et du Vison d'Europe)	
objectifs	Aménagements d'ouvrages d'art (ponts) départementaux pour permettre la libre circulation des mammifères semi-aquatiques des vallées alluviales du Bassin de la Charente (Loutre, Vison ...) : amélioration de la continuité écologique pour ces espèces.
depuis quand ?	2013 : signature du contrat Natura 2000 d'aménagement de 3 ponts sur les sites de la Vallée du Né et Vallée de l'Antenne.
descriptif sommaire	Sur le site Natura 2000 de la vallée du Né, un travail important d'aménagement des ponts (ouvrages d'art) pour permettre la libre-circulation des mammifères semi-aquatiques, et donc la continuité écologique, pour ces espèces a été réalisé. 2 ponts du Conseil Départemental 17 ont été aménagés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur le site de la Vallée du Né et 1 sur le site de la Vallée de l'Antenne). Le travail s'est poursuivi par l'aménagement d'autres ouvrages, portés par les Conseils départementaux 16 et 17, en lien avec les animateurs des sites Natura 2000. Partenaires : Etat (financier, technique), FEADER, Conseils départementaux
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	De nombreux ponts aménagés par les 2 départements de la Charente et Charente-Maritime, dont 3 grâce à un contrat Natura 2000 porté par le CD17. Le travail se poursuit dans la concertation avec les 2 départements pour poursuivre l'aménagement des ponts situés en zone Natura 2000 lors des travaux de routine/ restauration engagés sur ceux-ci.

Action 2 : Accompagnement du CREN Poitou-Charentes pour un contrats Natura 2000 de restauration de pelouses sèches calcicoles (site des chaumes de Sèchebec – 17)	
objectifs	Restauration et conservation des pelouses sèches du site Natura 2000 des Chaumes de Sèchebec : préserver un réservoir de biodiversité et un corridor de la trame « pelouses sèches calcicoles »
depuis quand ?	2009 : 1er contrat Natura 2000 2015 : 2ème contrat Natura 2000 (en cours)
descriptif sommaire	Le site des Chaumes de Sèchebec, historiquement constitué de pelouses sèches autrefois pâturées de manière extensive, a vu ses pelouses régresser fortement suite à l'arrêt du pâturage (arrêt des pratiques traditionnelles d'élevage, déprise agricole), colonisées progressivement par la chênaie verte. Les actions consistent en la réouverture progressive des pelouses, par des actions mécaniques (broyage, fauche...) et la mise en place de pâturage, en lien avec des éleveurs locaux. Les contrats Natura 2000 successifs permettant de financer ces actions sont portés par le Conservatoire régional d'espaces naturels Poitou-Charentes. Partenaires : Etat (financier, technique), FEADER, Conservatoire régional d'espaces naturels Poitou-Charentes, agriculteurs
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	2 éleveurs ont installé des animaux sur le site grâce à la mise en place de parc de pâturage (moutons, vaches). Sur le site Natura 2000 de 40 ha : la restauration se poursuit actuellement sur 4,5 ha de pelouses sèches, le pâturage sur 7,5 ha.

Action 3 : Partenariat, en tant que structure animatrice Natura 2000, avec le CETEF (association de propriétaires forestiers) pour la sensibilisation au service de la préservation de la biodiversité forestière	
objectifs	Objet : Partenariat LPO (structure animatrice Natura 2000) et le CETEF (association de propriétaires forestiers) - la sensibilisation au service de la préservation de la biodiversité forestière. L'objectif est la sensibilisation des acteurs locaux (propriétaires, élus, acteurs socio-économiques) à la préservation de la biodiversité forestière. Des conseils de gestion, des recommandations liées à la conduite d'exploitation forestière sont prodigués, un dialogue souvent très constructif s'instaure ainsi que des relations professionnelles durables. Dans la majeure des cas, la rencontre se concrétisent pas une action telle que la signature de charte Natura 2000 engageant le pétitionnaire à suivre des bonnes pratiques de gestion pour préserver la biodiversité de ses boisements ou telle que la signature de Contrat Natura 2000 de restauration de milieux (arrêt des boisements de production au profit de boisements naturels par exemple, densification du maillage de haie, de la ripisylve, etc.).
depuis quand ?	Le partenariat a été initié par la DREAL et l'association forestière en 2009.
descriptif sommaire	<p>Partenaires : En 2018, les partenaires concernés sont le CETEF (Centre d'Etudes Techniques Environnementales et forestières) et la LPO. Moyens financiers Le CETEF a signé une convention avec la DREAL pour financer le temps passé sur le partenariat. La LPO est financée à travers la mission de service publique déléguée par voie de marché public. 6 sites en animation par la LPO sont concernés.</p> <p>Le fonctionnement du partenariat a lieu comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En début d'année, définition conjointe des secteurs prioritaires d'action au sein de chaque site Natura 2000. Au sein de chaque site Natura 2000, les secteurs prioritaires d'intervention sont définis selon 3 critères : <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur présente des priorités écologiques • Il constitue une entité cohérente (géographique, forestière ou contractuelle) • Les parcelles > 0,5ha sont prioritaires (en dessous de cette taille, l'effort de travail est trop important par rapport à la surface contractualisable possible) 2. Etablissement du listing des propriétaires à contacter (mission des partenaires forestiers) : travail sur le cadastre et cartographique 3. Contact par courrier des propriétaires forestiers ciblés puis relance téléphonique 4. Visite de terrain préalable conjointe (expert N2000 + partenaire forestier) des parcelles des propriétaires qui ont manifesté un intérêt 5. Rencontre individuelle des propriétaires contactés (toujours en binôme : structure animatrice + partenaire forestier), et si possible signature d'une Charte Natura 2000 pendant la rencontre. Trois cas sont possibles : <ol style="list-style-type: none"> a. Le propriétaire est un privé : rencontre individuelle b. Le propriétaire est une commune : rencontre du Conseil Municipal, qui doit prendre une délibération favorable c. Le propriétaire est une association : rencontre du Conseil d'Administration, qui doit voter une délibération favorable 6. Accompagnement technique et administratif du propriétaire pour le montage et le suivi de son dossier et de ses engagements écologiques (inscrits dans la Charte ou le Contrat). 7. Valorisation des Contrats et Chartes signés <ol style="list-style-type: none"> a. Article de presse : ex. dans la presse régionale, dans la lettre d'information Natura 2000 du site « InfoSite », dans les bulletins d'information municipaux... b. Invitation de la Presse Régionale lors de la signature officielle de certains contrats (ex. signature d'un contrat par la Société des Domaines Martell, producteur de Pineau et de Cognac de renommée internationale) c. Réunions conviviales, sur le terrain, réunissant les propriétaires signataires d. Présentation des résultats du partenariat lors de journées thématiques locales (ex. Journée de la gestion Durable des Forêts du Poitou-Charentes, journée régionale des opérateurs Natura 2000...) <p>Partenaires : CETEF, DREAL (financement)</p>
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Le partenariat en est donc à sa 10ème année de mise en oeuvre et les résultats sont spectaculaires. Depuis l'animation du premier site Natura 2000, en 1998 : 185 chartes N2000 signées pour 691 ha ; 24 contrats N2000 pour 120 ha.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Non
prioriser vos actions ou vos projets	Non

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
<p>Pas spécifiquement. Cependant, les actions menées dans le cadre de Natura 2000 intègrent et visent à protéger la Trame Verte et Bleue. Toutes les actions portées par les structures animatrices dans le cadre de l'animation de sites Natura 2000 s'intègrent dans le SRCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La restauration et la préservation des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques - L'animation des outils Natura 2000 : chartes, contrats, MAEC, visant la préservation oiseaux de plaine, le maintien des prairies, la préservation des écosystèmes / espaces forestiers ; - Animations auprès des scolaires, élus, grand public, agriculteurs sur tous nos sites, sur toutes les thématiques liées à l'écologie et à la TVB ; - Appui aux collectivités dans le cadre des SCOT / PLUi, pour assurer la bonne prise en compte des enjeux écologiques ; - Appui à la prise en compte des enjeux environnementaux pour les porteurs de projets sur les sites ;

questionnaire envoyé par : marion.jansana@lpo.fr
laurence.caud@lpo.fr

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Inventaires piscicoles entrant dans le cadre de l'état des lieux et du suivi des travaux de rétablissement de la continuité	
objectifs	Action de connaissance sur l'effet des continuités
depuis quand ?	2006-2016
descriptif sommaire	Inventaires piscicoles entrant dans le cadre de l'état des lieux et du suivi des travaux de rétablissement de la continuité. Travail réalisé en partenariat avec la FDAAPPMA 19
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Les résultats obtenus mettent en évidence le fait qu'en amont des obstacles à la continuité sur de petits ruisseaux (têtes de bassins), les densités sont près de 10 fois plus faibles qu'en aval, l'effet étant d'autant plus fort que la proximité de l'obstacle est grande. Le rétablissement de la continuité produit un rééquilibrage des densités amont/aval de l'ancien ouvrage. Partenaires : financement Agence de l'eau, Région ; appui technique Fédération de pêche 19

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Non
	Le SRCE s'appuie sur un état des lieux. La Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze oeuvre pour la connaissance des milieux et donc en amont de la constitution d'un tel état des lieux... et même parfois bien en amont de la constitution du SRCE. Les objectifs et actions se rejoignent mais que le SRCE les précède systématiquement.
prioriser vos actions ou vos projets	Non

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
Pas pour l'instant. La durée de vie des SRCE des 3 anciennes région est trop courte pour avoir eu à mon sens l'influence qu'ils mériteraient d'avoir sur les politiques en matière de continuité

questionnaire envoyé par : sebastien.vj@mep19.fr

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Test de gestion des ouvrages à marée sur les secteurs aval de la Garonne, de la Dordogne et sur les affluents et marais annexes de l'Estuaire de la Gironde, et suivi d'efficacité sur le passage des civelles vers les marais amont	
objectifs	La continuité écologique rétablie au niveau des ouvrages à marée sur les secteurs aval de la Garonne, de la Dordogne et sur les affluents et marais annexes de l'Estuaire de la Gironde permettent d'augmenter la zone d'accueil aux juvéniles d'espèces estuariennes et marines et de favoriser l'accès aux zones de marais et aux bassins versants jusqu'à présents inaccessibles pour les civelles, donc l'anguille. Les tests de gestion mis en place sur ces ouvrages sont autonomes et fonctionnent sur toute la période de migration de la civelle, voire sur toute l'année.
depuis quand ?	les tests de gestion et les suivis d'efficacité ont duré de 2009 à 2018 et se poursuivent sur certains sites.
descriptif sommaire	<p>Des suivis avaient permis de mettre en évidence que les ouvrages à marée présents sur tous les affluents de l'Estuaire de la Gironde et sur les parties aval de Garonne et Dordogne, se fermaient au bout de 10 à 15 minutes en moyenne empêchant ainsi l'entrée d'eau issue de la marée montante dans les zones de marais amont. Malheureusement, les civelles, à ce stade non nageantes, se retrouvaient bloquées en aval des ouvrages, à cause du phénomène d'accumulation étaient victimes de prédation, et ne pouvaient coloniser les bassins versants amont.</p> <p>En collaboration avec des gestionnaires d'ouvrages et de bassins versants, il a été décidé de tester différents systèmes de gestion permettant d'empêcher ou de ralentir la fermeture des ouvrages, sans impacter les usages amont. Des simulations hydrauliques ont permis d'estimer le volume acceptable en amont à fort coefficient et par marée montante, et de calibrer l'ouverture de l'ouvrage pouvant être utilisée. 5 systèmes de gestion différents ont été testés sur différents sites (cales en bois, raidisseurs, vantelle haute, vantelle basse, vannes télescopiques). Des suivis ont été réalisés permettant de mieux comprendre la migration des civelles, et mettant en évidence que les civelles pénètrent dans les marais entre 20 et 30 minutes après l'inversion, 1h avant la pleine mer, 80% des civelles ayant déjà pénétré dans le système. Tous les systèmes se sont montrés optimum en terme d'impact sur les usages amont, puis-qu'aucune inondation n'a été constatée, ni envasement des secteurs. En terme d'efficacité pour le rétablissement de la continuité écologique, les densités d'anguilles en amont dans les marais ou les bassins versants ont été multipliées par 10 ou par 20. Les systèmes sont multi-espèces permettant aux juvéniles d'espèces estuariennes ou marines de se réfugier dans ces zones calmes et de les utiliser comme zone de grossissement. En terme de coût, les systèmes sont peu coûteux, et peu contraignant pour les gestionnaires.</p>
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Les retours d'expérience ont mis en avant des avantages et inconvénients pour chaque système en terme de gestion d'ouvrages. Des fiches techniques ont été rédigées et des rencontres régulières avec des gestionnaires de sites au sein de la Région Nouvelle Aquitaine ou au niveau national ou international ont lieu régulièrement afin de transférer ces informations et d'apporter l'appui nécessaire à la mise en place de système le plus adapté possible aux besoins des gestionnaires et des usagers. Les perspectives sont de tester d'autres systèmes simples de gestion et de partager l'expérience avec les gestionnaires pour augmenter la surface disponible aux anguilles sur les secteurs aval dans un premier temps. Ces suivis sont couplés avec d'autres expérimentations et suivis sur des ouvrages plus en amont. une fois les secteurs aval aménagés il est important de poursuivre vers l'amont des cours d'eau.

Action 2 : Sensibilisation du public à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, à travers les poissons migrateurs	
objectifs	Eduquer et sensibiliser le public à l'environnement et au développement durable via les poissons migrateurs. La sensibilisation est un outil indispensable à la découverte, à la valorisation et à la conciliation de cette ressource et plus généralement des milieux aquatiques avec l'activité humaine, au regard de la population, des élus et des politiques. La préservation des poissons migrateurs est une priorité. Une approche commune à l'échelle des bassins est définie dans un plan de gestion pour l'ensemble des poissons migrateurs. L'anguille, l'esturgeon européen et le saumon font également l'objet d'un plan national. La thématique poissons migrateurs est vaste et permet d'aborder la Politique générale de l'eau (fondements, l'eau nécessaire et partagée, législation, gouvernance, outils, ...), Protection des ressources et milieux aquatiques (continuité écologique des cours d'eau, Dimension amont-aval, continuité piscicole, continuité sédimentaire, impact des ouvrages, solutions), la gestion quantitative et qualitative de l'eau, ... Ces actions ont pour principal objectif de faire prendre conscience de la nécessité de préserver l'eau et les milieux aquatiques et ainsi de conduire collectivement à augmenter les efforts et à démultiplier les actions en faveur notamment de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau.
depuis quand ?	Ces actions ont débutées en 2008 et se poursuivent.
descriptif sommaire	Réalisation d'interventions (120 Homme/jour par an): <ul style="list-style-type: none"> •Visites de terrain ou de sites (piscicultures et stations de contrôle) tous les publics ; •Mise en place d'incubateurs d'œufs de saumon Atlantique dans des établissements scolaires dans le cadre du programme saumon en classe ; •Participation à des manifestations grand public organisées par nos partenaires (techniques et financiers) ; •Formations enseignants et professionnels de l'eau ; •Construction de nouveaux programmes pédagogiques et nouveaux supports (panneaux d'information, jeux, expositions, ...) Partenaires financiers : Agence de l'eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, EDF, Département de la Dordogne Partenaires techniques : EPIDOR, SMEAG, FDAAPPMA (Lot et Garonne, Dordogne, Lot, Corrèze), Maison de l'Eau et de la pêche de Corrèze, réseaux EEDD (Enjeux Durables, Graines, ...), Maison pour la science en Aquitaine, École supérieure du Professorat et de l'éducation, l'Education Nationale, professionnels de l'accueil du public (Aquarium du périgord noir, Offices de Tourismes,...) ...
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Ces actions se sont développées et sont reconnues par les professionnels et sollicitées par le public. le facteur limitant est le financement du fonctionnement de ces actions. L'association ne peut pas engager plus de moyens humains pour répondre aux différentes sollicitations. Résultats: des milliers de personnes sensibilisées chaque année; presses; à long termes une prise de conscience collective. Perspectives : Poursuivre ses actions de sensibilisation autant que possible; Construction d'un programme de sensibilisation/communication du grand public et des jeunes autour des poissons migrateurs sur le territoire de la réserve de biosphère de la Dordogne (identification des acteurs pour un projet co-construit, réunions préalables, recueil des idées, écritures du programme, entrée artistique et culturelle)

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Oui de nombreuses actions de gestion de la population d'anguilles sont orientées vers le rétablissement de la continuité écologique Le SRCE permet d'illustrer le contenu des actions de sensibilisation : La fragmentation des grands ensembles naturels s'avère être l'une des principales causes de la perte de la biodiversité. Elle a pour effet de réduire la taille des territoires disponibles pour les espèces et d'isoler les populations les unes des autres. Pour éviter la disparition de milliers d'espèces, il faut relier entre eux les milieux naturels pour former un réseau écologique cohérent , la Trame Verte et Bleue (TVB). C'est l'un des engagements du Grenelle de l'environnement que de permettre aux espèces animales et végétales, avec l'identification et la préservation de la Trame Verte et Bleue, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie.
prioriser vos actions ou vos projets	Oui les actions sont principalement développées sur des axes prioritaires pour les poissons migrateurs.

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
le SRCE oriente les secteurs d'action de nos interventions sur le milieu

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Suivi de la reproduction, et de l'évolution du front de colonisation, de la lamproie marine sur le bassin de l'Adour	
objectifs	Action de connaissance visant à actualiser les limites amont des zones de reproduction de la Lamproie marine sur les principaux axes du bassin de l'Adour, à géolocaliser les sites de fraie, à définir un indice d'abondance du nombre de frayères par site et à mettre en évidence des obstacles majeurs à la libre circulation de l'espèce dans le bassin Adour.
depuis quand ?	Suivi réalisé en 3 tranches annuelles de 2010 à 2012 : - 2010 : gaves et nives ; - 2011 : affluents rive gauche de l'Adour ; - 2012 : Adour, affluents rive droite et Lèes.
descriptif sommaire	Ce suivi de la reproduction de la lamproie marine a fait suite à une première campagne d'études réalisées entre 2003 et 2005. Le repérage des nids a été réalisé par prospection du cours d'eau en bateau ou à pied, avec identification des limites amont de colonisation. Ces trois années de suivi ont permis de réactualiser les limites amont des zones de reproduction de l'espèce sur le bassin. Elles ont également mis en évidence certains points marquants en matière de libre circulation pour l'espèce, de nombreuses limites amont se caractérisant par la présence d'un ouvrage. De nombreuses accumulations de frayères ont ainsi été constatées aux pieds de plusieurs ouvrages du bassin. Partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour Garonne, Union Européenne sur fonds FEDER et Fédération Nationale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	La réactualisation du front de colonisation de la lamproie marine sur le bassin de l'Adour a été achevée en 2012. Cette détermination des limites de reproduction a révélé la présence d'obstacles à la continuité écologique pour cette espèce. En effet, un certain nombre de limites amont définies se situent à l'aval immédiat d'ouvrages, semble-t-il infranchissables pour la Lamproie marine. La localisation des frayères et le comptage des nids a également permis de mettre en évidence des accumulations de type « frayères forcées » à l'aval de certains ouvrages qui semblent représenter des freins à la colonisation dans certaines conditions de débit. Ces ouvrages peuvent entraîner des retards de migration pouvant conduire à une perte d'efficacité de la reproduction (surcreusement, fraie en zone d'influence de marée avec exondation des nids).

Action 2 : Suivi pérenne du recrutement naturel en juvéniles saumons sur le bassin de l'Adour, comme indicateur de l'efficacité du rétablissement de la continuité écologique	
objectifs	Suivi du recrutement naturel en juvéniles saumons sur le bassin de l'Adour. Action de connaissance visant à évaluer le succès de la reproduction du saumon atlantique sur le bassin de l'Adour, par détermination d'indices d'abondance en juvéniles (inventaires piscicoles par pêche électrique). Ce suivi permet de localiser les zones de reproduction et de grossissement des juvéniles, et de quantifier la production annuelle. Le suivi sur le long terme des zones de reproduction (comptages de frayères) et de grossissement (pêches électriques juvéniles) est un indicateur de l'efficacité des actions de rétablissement de la continuité écologique pour l'espèce (aménagement des obstacles à la migration).
depuis quand ?	L'association MIGRADOUR a débuté ce suivi annuel et pérenne dès sa création en 1995. Il se poursuit à ce jour.
descriptif sommaire	Le suivi consiste à déterminer des indices d'abondances en juvéniles par pêche électrique sur un réseau de sites répartis sur l'ensemble de la zone colonisée par le Saumon atlantique. Le réseau s'est progressivement étendu depuis 1995 (une quarantaine de sites de contrôle) au fur et à mesure des aménagements de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages en rivière. Il comprend actuellement 90 sites de contrôle. Les données collectées sont un bon indicateur de résultat des aménagements réalisés en faveur de la continuité écologique sur les gaves et les nives. Partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de l'Union Européenne sur fonds FEDER et de la Fédération Nationale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Suivi pérenne toujours en cours, permettant d'estimer un nombre de juvéniles produit par rivière. Le front de colonisation observé permet de mettre en évidence les ouvrages qui impactent toujours la migration des saumons vers leurs zones de reproduction. Le niveau du recrutement naturel a augmenté depuis 1995 et la surface colonisée s'est étendue vers l'amont, en lien avec les actions de restauration des continuités écologiques réalisées.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Non
prioriser vos actions ou vos projets	Non

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Organisation du forum régional de la haie et de l'agroforesterie (connaissance, retours d'expériences...)	
objectifs	Actions de sensibilisation et de développement des connaissances Le maintien de la haie en tant que continuité écologiques dépend de nombreux acteurs et dispositifs, réglementaires, agricoles, environnementaux... Afin d'optimiser leur efficacité, il est nécessaire de croiser les regards, de favoriser les échanges et les retours d'expérience. C'est l'objectif ce forum régional.
depuis quand ?	Trois forums ont été proposés à ce jour. Le 1er en 2015, le dernier cette année en juillet. Premier forum, octobre 2015, lycée agricole de Melle (Deux-Sèvres) Deuxième forum, mars 2016, lycée agricole de l'Oisellerie (Charente) Troisième forum, juin 2018, lycée agricole de Périgueux (Dordogne) sur le thème "L'arbre et la haie au cœur de territoires en transition"
descriptif sommaire	Croiser les regards et échanger autour de retours d'expériences Partenaires : Les deux premiers ont bénéficié d'un cofinancement de la fondation LISEA Biodiversité-Région Le Troisième d'un cofinancement fonds Archimbaud-Région. Un partenariat technique a été mis en place avec des lycées agricoles pour accueillir les forums.
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	L'organisation d'un quatrième forum dépendra des soutiens pouvant être obtenus. Il se tiendrait alors en 2020. La qualité des échanges lors de ces forums démontre qu'il existe des attentes et des besoins en matière de diffusion des connaissances, de retour d'expériences mais aussi de réflexion à moyen et long termes sur le rôle de l'arbre et de la haie en matière de changement climatique, de continuités écologiques...

Action 2 : Investissement dans la mise en œuvre et la promotion de la filière « végétal local »	
objectifs	Action d'aménagement : Investissement dans la filière « végétal local » Afin de respecter la fonctionnalité des écosystèmes locaux lors des plantations de haies et d'agroforesterie, il est nécessaire de disposer de plants présentant un patrimoine génétique riche et dont on connaît la provenance. C'est ce que permet la marque collective « végétal local » maintenant propriété de l'Agence française pour la biodiversité
depuis quand ?	Déjà avant l'an 2000, l'association Prom'Haies s'interrogeait sur la provenance des graines des plants qu'elle utilisait et à commencer à confier ses propres graines aux pépiniéristes. Par la suite, le réseau national des opérateurs de la haie, l'Afac-Agroforesteries a été retenu dans le cadre de l'appel à projet issu du Grenelle de l'environnement pour la mise en place d'une filière de production de végétaux certifiés ; Prom'Haies a été acteur de cette mise en place.
descriptif sommaire	Prom'Haies s'investit dans le développement de la filière en amont par la fourniture à des pépiniéristes de graines répondant au cahier des charges « végétal local ». Prom'Haies s'investit aussi sur l'aval en utilisant du plants labellisés dans les plantations qu'elle accompagne mais aussi en les préconisant dans les cahiers des charges des plantations compensatoires dont elle assure la maîtrise d'œuvre. Nous assurons aussi sa promotion auprès des donneurs d'ordre et des collectivités.
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Pour Prom'Haies, ce sont 40 000 plants labellisés utilisés durant la saison 17/18 et au moins autant pour la saison 18/19 en cours. Nous allons terminer en décembre la plantation du premier verger à graines « végétal local » de Nouvelle-Aquitaine grâce au soutien de la Région et du fonds Archimbaud Prom'Haies vient de débiter la mise à jour du cahier technique de récolte « végétal local », document de référence pour la récolte des graines.

Action 3 : Organisation de chantiers participatifs de plantation	
objectifs	Action de sensibilisation et d'aménagement L'objectif est de sensibiliser les habitants à la multifonctionnalité de l'arbre et de la haie dont la notion de continuité écologique
depuis quand ?	Plusieurs années
descriptif sommaire	Dans le cadre d'une plantation prévue sur un terrain communal ou même chez un agriculteur : mobiliser les habitants pour un chantier participatif de plantation encadré par au moins un technicien ou un animateur. Partenaires : financés dans le cadre du dispositif TVB de la région, par les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne ainsi que par des fonds privés comme Léa Nature.
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Plusieurs kilomètres de haies installés ainsi sur le Poitou-Charentes La poursuite de cette action dépend des financements publics et privés consacrés à cette action.

Action 4 : Réalisation de plans de gestion du patrimoine arboré d'une exploitation agricole	
objectifs	Actions de connaissance et de gestion Compte-tenu de la multifonctionnalité de la haie, les continuités écologiques sont forcément prise en compte à côtés de aspects agronomiques (faune auxiliaires, protection des sols...) et des autres aspects environnementaux comme la qualité de l'eau et le paysage.
depuis quand ?	Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine perfectionne sa méthodologie depuis plusieurs années, notamment avec l'utilisation du SIG.
descriptif sommaire	Les étapes sont celles d'un plan de gestion : Etat des lieux, diagnostic, échange avec l'agriculteur sur ses pratiques de gestion et d'entretien, ses objectifs. A partir de là, un programme d'actions est défini ; il aborde l'entretien courant, la gestion en fonction des différents cycles de récolte du bois ainsi que les actions de plantation et de rénovation.
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Actuellement peu ou pas de financement pour leur réalisation donc perspectives incertaines.

Action 5 : Accompagnement de tous les porteurs de projet de plantation, publics et privés, de haies et d'agroforesterie sous toutes ses formes	
objectifs	Action d'aménagement et de gestion Accompagner tous les porteurs de projet de plantation, publics et privés, de haies et d'agroforesterie sous toutes ses formes Les chiffres de la disparition des haies et des arbres champêtres parlent d'eux mêmes.
depuis quand ?	depuis la création de Prom'Haies en 1989
descriptif sommaire	7 techniciens agroforestiers agissant essentiellement sur 16.17.24.79.86 et ponctuellement sur 23 et 87 Plantation de haies hautes, doubles, connectées à un réseau, avec paillage biodégradable, plants labélisés végétal local Partenaires financiers : dispositifs d'aide à la plantation publics: FEDER, Agences de l'eau, Régions, Départements. Aides privées : Fondation Y Rocher, Lea Nature
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	1 700 000 arbres plantés depuis 1989, une moyenne de plus de 200 planteurs/an 60 000 plants accompagnés saison 17/18 La quantité pour la saison 18/19 sera supérieure perspective : le maintien de cette activité et donc des postes de techniciens agroforestiers dépend des dispositifs en faveur des plantations mis en oeuvre par les pouvoirs publics et les collectivités. Poursuivre la diversité des plantations : haie, agroforesterie intraparcellaire, verger...

Action 6 : Animer des inventaires participatifs du patrimoine arboré communal	
objectifs	Action de sensibilisation et de connaissance
depuis quand ?	depuis quelques années
descriptif sommaire	Avec une commune rurale motivée en secteur bocager, mobiliser les habitants et les acteurs locaux pour réaliser l'inventaire participatif des haies et des arbres du territoire communal essentiellement en bord de voirie. Plusieurs réunions permettent de définir les objectifs de cet inventaire, la fiche de relevé de terrain et l'organisation des relevés. Prom'Haies assure le traitement des données sous SIG, et anime la définition d'un plan d'action (plantation, mobilisation des agriculteurs, amélioration de l'entretien, classement...) Cette actions contribue à la connaissance du patrimoine arboré, et à la sensibilisation (biodiversité, eau, paysage...) Plusieurs ont été réalisés avec un cofinancement régional TVB, nous bénéficions d'une aide de la Fondation de France Partenaires : Région, Fondation de France
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Inventaires terminés : Usson, Jazeneuil, Adriers... Inventaires en cours : Oroux, Le Tallud, Gençay, St Laurent de Cérès, Theil-Rabier Perspective : demande d'un cofinancement régional pour 3 inventaires en 2019 ; Prémice d'un partenariat avec le CPIE de Coutières sur une méthodologie d'inventaires partagée

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Oui et Non selon les actions
	localisation sur le fond carto SRCE de toutes les plantations de haies PCAE carto présentée aux communes lors des inventaires participatifs et de nos interventions
prioriser vos actions ou vos projets	Oui et non selon les actions
	Oui, on essaie de tendre vers...mais les plantations reposent sur la demande volontaire des porteurs de projet. Nous pensons à PH, qu'il y a une place pour l'arbre dans tous les territoires et dans toutes les filières de production agricole. Non : Tout plan de gestion de haies à son intérêt même si le secteur n'est pas répertorié.

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?
oui pour certaines actions de notre structure.

questionnaires envoyés par : s.goguet@promhaies.net contact@promhaies.net ulyse.j@wanadoo.fr

Parcs naturels régionaux (PNR)

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
La TVB du PNR ? Avez-vous réalisé et validé le travail d'identification des enjeux et de la TVB à l'échelle du Parc ?	OUI
Si oui, depuis quand ?	2016-2017
Avez-vous rencontré des difficultés, pour prendre en compte le SRCE (ou l'État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine ?	Pas de difficulté particulière. En outre, le Parc a fait le choix de développer une méthode propre, permettant une appréciation plus en phase avec l'échelle du territoire. Notamment du fait que les SRCE régionaux PdL et NA n'aient pas la même approche et que nous ressentions le besoin d'une déclinaison plus fine en lien avec les espèces et les habitats "enjeux TVB".

Action 1 : Illustration des actions du parc en faveur de la TVB	
objectifs	La caractérisation des continuités écologiques du territoire, la production (en cours) d'un guide des TVB destiné aux gestionnaires du Marais poitevin, la mise en œuvre d'un programme opérationnel de restauration des TVB (plantation de haie, aménagement de milieu naturel, restauration de mares..., mais plus largement toutes les actions mises en œuvre dans le cadre du programme d'action "Agriculture Environnement" : restauration de prairie naturelle, gestion de site, restauration de milieux naturels, programme LIFE Baie de l'Aiguillon, accompagnement des gestionnaires hydraulique en matière de continuité piscicole... Tout cela contribue à l'amélioration, la restauration, la création des continuités écologiques.
depuis quand ?	Depuis toujours. Avec une "entrée" continuités écologiques depuis 2015, 2016.
descriptif sommaire	Contenu, cf partie précédente. Les moyens : humains, une équipe d'une dizaine de personnes, naturalistes, géographes, conducteur de travaux... D'un point de vue financier, ce sont de l'ordre de 1 à 1,5 Million d'euros que le Parc consacre chaque année à la restauration, l'aménagement du milieu en faveur des continuités écologiques. Avec tous les acteurs concernés (communes, communautés de communes, d'agglomération, Département, Région, services de l'État, les associations de défense de l'environnement, les agriculteurs, les gestionnaires "hydrauliques"... L'action "spécifique TVB" est chiffrée à 100 000 euros en 2018 (animation et travaux).
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Ce travail conséquent porte ses fruits depuis des années. Sans doute plus de 1 000 hectares de prairie naturelle restaurée, des linéaires de plantations conséquents, près de 150 mares restaurées ces dernières années... Le bilan comptable du travail du Parc est significatif. L'ambition serait désormais de développer les moyens techniques et financiers sur un programme spécifique TVB. Ambition "freinée" par la diminution des moyens financiers attribués au Parc par l'Etat... Les perspectives dépendront de notre capacité à mettre en œuvre nos projets.

Marais-Poitevin – suite

Action 2 :	
objectifs	Argumentation espèces, milieu : Renforcement des populations, amélioration du contexte de circulation des espèces (chiroptères, loutres...), accès aux zones de reproduction (poissons migrateurs notamment)...
depuis quand ?	Depuis que le Parc agit en matière de restauration de milieu et de continuités écologiques. Depuis que le Parc existe, 1979, avec un engagement opérationnel fort depuis 1997... Programme spécifique TVB depuis 2012, avec une première opération initiée par la Région Pays-de-Loire "Contrat nature", et depuis 2015, 2016 au travers d'un programme TVB PNR.
descriptif sommaire	Concernant le programme spécifique, deux axes : - traduire l'enjeu TVB auprès des acteurs du territoire, en particulier dans le cadre des démarches urbanisme, - mettre en œuvre un programme opérationnel de restauration ou d'amélioration des continuités. 0.8 ETP consacré au projet. 100 000 euros en 2018. Ambition de 200 000 par an à compter de 2019.
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	

Mis à part le travail d'identification de la TVB du Parc, le SRCE est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :

orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Non
	Oui et non. La situation "interrégionale" du Parc avec 2 SRCE. Le fait que l'ensemble de la ZH soit globalement en cœur de biodiversité...
prioriser vos actions ou vos projets	Oui
	Oui, sur le principe sur la base de notre propre approche. En réalité, toutes les opportunités de restauration, d'aménagement de milieu sont traitées. Le choix des opérations retenues est plus guidée par les conditions de financement des opérations que par la priorisation écologique. On fait où on fait émerger des projets et quand on peut les financer.

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?

Oui, clairement dans le sens où il nous a amené à développer une approche spécifique à l'échelle du Marais poitevin. Que des moyens humains et financiers identifiés à cet effet y sont consacrés.

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez

La TVB du PNR ? Avez-vous réalisé et validé le travail d'identification des enjeux et de la TVB à l'échelle du Parc ?	NON
Si oui, depuis quand ?	

Action 1 : Etudes pour le soutien de la trame verte sur la Vienne- amont,

objectifs	Dépôt, sans succès, de deux candidatures au programme LIFE: "améliorer les continuités écologiques sur le Plateau de Millevaches, en créant de nouveaux outils et en ciblant les interventions". Ce dossier avait intégré à son diagnostic les réservoirs de diversité et les corridors du SRCE (important travail de synthèse cartographique). Dans la foulée, obtention d'un financement Agence de l'Eau sur le thème: "soutien à la trame écologique de la Vienne amont: développer des outils territoriaux, cibler les interventions".
depuis quand ?	Projet Agence de l'Eau: Avril 2017 à Juillet 2019.
descriptif sommaire	L'Agence de l'Eau Loire Bretagne finance uniquement le volet "études" porté au dossier de candidature (qui envisageait également une série d'actions opérationnelles. Deux volets sont étudiés: l'influence de l'ancienneté des massifs forestiers sur la diversité biologique observée dans les forêts feuillues (coléoptères et chauves-souris) & une analyse de la fonction de corridor pastoral que peuvent jouer les coupes à blancs de résineux (reptiles et arthropodes).
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Etudes en cours.

Action 2 : élaboration d'un guide technique pour la gestion des corridors pastoraux et des réservoirs forestiers

objectifs	Les résultats obtenus vont servir au Parc pour rédiger des guides techniques pour la gestion des corridors pastoraux et des réservoirs forestiers.
depuis quand ?	2017 à 2019 (phase études).
descriptif sommaire	Corridors pastoraux: - Etude de 40 coupes à blanc par échantillonnage des populations d'arthropodes. - Etude de 20 coupes à blanc par inventaire de reptiles. Réservoir forestier: - étude comparative de forêts anciennes et de forêts récentes du point de vue de leurs peuplements en coléoptères saproxyliques et en chauves-souris.
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Terrain terminé. Détermination en cours.

Mis à part le travail d'identification de la TVB du Parc, le SRCE est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :

orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Oui
	Localisation de parcelles stratégiques à contractualiser dans le dispositif Natura 2000 afin de reconnecter des habitats pastoraux entre eux. Apporter de l'information aux collectivités qui mettent à jour leurs documents de planification et d'aménagement.
prioriser vos actions ou vos projets	Oui
	La carto du SRCE a servi de base aux réflexions préalables aux candidature au programme LIFE.

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?

Oui.

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
La TVB du PNR ? Avez-vous réalisé et validé le travail d'identification des enjeux et de la TVB à l'échelle du Parc ?	Oui
Si oui, depuis quand ?	
Avez-vous rencontré des difficultés, pour prendre en compte le SRCE (ou l'État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine) ?	OUI – Changements d'échelles pour les déclinaisons documents d'urbanisme

Action 1 : Création de la réserve naturelle régionale « Réseau de landes atlantiques du PNR Périgord-Limousin »	
objectifs	RESERVE NATURELLE REGIONALE Le Parc naturel régional est gestionnaire, depuis fin 2015, d'une Réserve Naturelle Régionale, créée sur le secteur de la Haute-Vienne, sur des milieux de landes à bruyères. Les 7 sites concernent 40 hectares, sur lesquels une animation territoriale est menée. L'originalité de cette RNR est double : elle porte sur des habitats naturels et des espèces d'affinité atlantique, en limite d'aire de répartition et se compose d'un réseau de sites, et non un site unique, répondant ainsi tout particulièrement aux enjeux de préservation de trames vertes, en tant que réservoir de biodiversité et corridors écologiques. Une extension de landes à bruyères périgourdines, avec une 40aine de sites répertoriés, permettrait d'augmenter de 100 hectares ce type de milieux et de les intégrer dans la RNR.
depuis quand ?	Projet de Réserve Naturelle Régionale du « Réseau de landes atlantiques du PNR Périgord-Limousin » du réseau de sites naturels remarquables de la partie Limousine du Parc : février 2011 Classement de la RNR : 20 novembre 2015 lors de la séance plénière du Conseil régional Désignation du PNR comme gestionnaire de la RNR : décembre 2017 Convention de gestion entre la Région et le PNR : Novembre 2017
descriptif sommaire	Partenaires : Région Limousin puis Région Nouvelle Aquitaine, 9 communes, 3 communautés de communes SEPOL (diagnostic busard Saint Martin), SEL (volet coléoptère), CEN Réserve Naturelle de France pour - Apporter une aide technique et juridique au gestionnaire pour la rédaction du plan de gestion et sa mise en œuvre ; - Mettre en réseau les gestionnaires de réserves et la circulation d'informations entre adhérents ; - Engager des démarches pour défendre et développer les réserves naturelles (évolution des textes réglementaires, moyens humains et techniques adaptés aux missions) ; - Faire connaître au grand public, élus et usagers, les réserves naturelles, leurs missions, leurs actions et leurs résultats.
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Adhésion au réseau Réserve Naturelle de France : décembre 2016 Extension de la RNR en Dordogne : aide financière de la Région pour une étude préalable (partenaires CEN, Région).

Action 2 : Préservation de la bonne qualité de l'eau par des actions de restauration de la continuité écologique sur la Dronne Amont	
objectifs	LIFE HAUTE DRONNE : Préservation de la bonne qualité de l'eau par des actions de restauration de la continuité écologique sur la Dronne Amont
depuis quand ?	Appel à Projet Ministériel 2012-2013 : Par l'opération « Démarches préparatoire à la restauration de la continuité écologique du réseau hydrographique de la Haute Dronne », le Parc Naturel Régional Périgord Limousin a mené des études sur 18 ouvrages prioritaires. Pour chacun des ouvrages, ces études ont permis de déterminer des scénarii de restauration. Ce projet a également permis de rencontrer l'ensemble des propriétaires et de mener une animation pour trouver un consensus vers des solutions pérennes de restauration de la continuité écologique. Programme LIFE Haute-Dronne : Juin 2014-Mai 2020
descriptif sommaire	Co-portage : PNRPL EPOC, Université de Bordeaux Partenaires : LIFE, Natura 2000, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Dordogne, Initiative Biosphère Dordogne, Préfet de la Région Limousin https://www.life-haute-dronne.eu/ Résultats attendus : - rétablir la continuité écologique - Renouveler la population de Mulettes en Haute-Dronne - Acquisition de connaissance des zones favorable à l'espèce <i>Margaretifera margaretifera</i>
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Axe 1 : restauration du milieu et des habitats sur le cours principal et affluents de la Haute-Dronne Premier inventaire en 2003 Fin 2017 : 12 ouvrages traités Fin 2019 : 5 à traiter Axe 2 : Soutien de la population par la mise en place d'élevage ex-situ de Mulette perlière Mise en place des locaux : juin 2016 Mise en service des installations : juillet 2016 Inauguration de la ferme aquacole : janvier 2017 Axe 3 : Amélioration des connaissances sur la biologie et l'écotoxicologie de la Mulette perlière Actions transversales : Monitoring Suivis physico-chimiques, suivis quantitatifs, suivis biologiques d'invertébrés, suivis de températures, suivis compartiment hyporhéique, suivi indicie IAM, suivi peuplement piscicole, suivis peuplements de Mulettes

Mis à part le travail d'identification de la TVB du Parc, le SRCE est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Non
prioriser vos actions ou vos projets	Non

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?

EPCI pour gestion de RNN

Nom de votre structure

SIAG RNN Courant d'Huchet

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Rétablissement de la circulation des poissons migrateurs amphihalins dans le courant d'Huchet (Moliets et Maâ) – 40	
objectifs	Rétablissement de la circulation des poissons migrateurs amphihalins dans le courant d'Huchet (Moliets et Maâ) Espèces cibles: Anguille, Lamproie marine
depuis quand ?	2012-2014 : phase étude (MOA: Institution Adour) 2014-2016: phase travaux (MOA: S.I.A.G. R.N. Courant d'Huchet)
descriptif sommaire	Remplacement des seuils existants par sept seuils franchissables par conception: - intervalle entre les seuils : environ 10 m ; - type de seuil : seuils en palplanches avec échancrure centrale ; - largeur des seuils : largeur du cours d'eau ; - chute à l'étiage : 20 cm max. La continuité écologique est assurée par la conception des seuils. Montant total des travaux: 450 413.15 € H.T. Maîtrise d'ouvrage: S.I.A.G. R.N. Courant d'Huchet Partenaires: Institution Adour, ONEMA, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Fonds Feder, Région Aquitaine
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Mise en service de l'aménagement le 24 février 2016 . Suivi des populations d'Anguille sur le bassin versant (Rau La Palue) dans le cadre du Réseau Anguille Adour et côtiers du Plan de Gestion Anguille depuis 2010 (MIGRADOUR).

Action 2 : Réaménagement du Barrage de la Nasse, ouvrage de régulation des eaux de l'étang de Léon – 40	
objectifs	Réaménagement du Barrage de la Nasse, ouvrage de régulation des eaux de l'étang de Léon, positionné à l'amont de son exutoire, le Courant d'Huchet (Léon). Obligation de transparence des ouvrages existants dans les cours d'eau classés en liste 2 (article L214-17 du CE) Espèces cibles: Anguille, Lamproie marine, Vandoise et Brochet.
depuis quand ?	2014-2020 (projet en cours)
descriptif sommaire	Projet d'aménagement d'un seuil muni d'un ouvrage mobile, suivi de 3 pré-barrages. Pour assurer la continuité écologique, les 4 seuils seront munis de systèmes de franchissement chacun: une échancrure profonde et une passe dédiée aux anguilles. Montant prévisionnel des travaux: 900 000 € H.T. Maîtrise d'ouvrage: S.I.A.G. R.N. Courant d'Huchet Partenaires: AFB, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Europe (Fonds Feder), Région Nouvelle-Aquitaine, Etat, Département des Landes.
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	2018: choix de la solution d'aménagement; 2019: conception du projet et dossier d'autorisation; 2020: travaux.

Le SRCE* est-il un schéma de référence que vous utilisez pour :	
orienter les objectifs ou le contenu de vos actions ?	Oui
	Le plan de gestion de la réserve naturelle du courant d'Huchet prend en compte les continuités écologiques définies dans le SRCE.
prioriser vos actions ou vos projets	Oui
	Programmation et mise en œuvre d'actions de rétablissement du franchissement piscicole sur les obstacles du courant d'Huchet identifiés dans la Trame bleue.

Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre d'intervention en faveur des continuités écologiques ?

Oui

questionnaire envoyé par :

m.courant.huchet@orange.fr

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Création (2016 – 2017) de passes à poissons multi espèces en parallèle des ouvrages hydrauliques existants de prise et d'évacuation de l'eau de la réserve naturelle de l'étang de Cousseau.	
objectifs	Elles restituent la continuité écologique piscicole entre le canal des étangs du littoral girondin et la vaste zone humide de la réserve naturelle de Cousseau (plus de 500 ha). Les espèces phares sont : l'anguille qui utilise Cousseau comme zone de grossissement et le Brochet qui vient frayer sur le marais. Le réseau de fossés d'alimentation en eau à l'intérieur du marais a été prolongé, amélioré et mis en connexion avec ces nouvelles passes à poissons.
depuis quand ?	création en 2016 - 2017
descriptif sommaire	Ces passes à poissons ont été réalisées en partenariat et sous maîtrise d'ouvrage du SIAEBVELG (Syndicat de gestion des eaux du BV). Partenaires : SIAEBVELG et tous les partenaires financiers habituels (AEAG, Département, Région, ...
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Ouvrages opérationnels dès l'hiver 2017 - 2018 Une étude, réalisée par la fédération de pêche de la gironde, a été mise en œuvre au cours de l'hiver 2017-2018. Les résultats seront prochainement disponibles. Mais dès à présent nous pouvons affirmer que la remontée des poissons a été une grande réussite, toutes espèces confondues et plus particulièrement pour les Civelles. Une seconde année de suivi est programmée pour la saison 2019

questionnaire envoyé par :

mn-cousseau@wanadoo.fr

Etablissements Publics territoriaux de Bassins (EPTB)

Nom de votre structure

EPTB Dordogne

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Programme Initiative Biosphère Dordogne - travaux de restauration-renaturation écologique d'annexes hydrauliques à la rivière Dordogne	
objectifs	travaux de restauration-renaturation écologique d'annexes hydrauliques à la rivière Dordogne (bras morts, chenaux secondaires) et de renaturation d'anciennes gravières.
depuis quand ?	2013
descriptif sommaire	Ce programme a permis de : - reconnecter des bras morts en travaillant sur les continuités latérales - améliorer les continuités latérales et longitudinales sur des anciens espaces industriels (16 hectares) en bord de rivière permettant de reconstituer des formations alluviales connectées entre l'amont et l'aval. L'action de renaturation de la gravière de Veyrignac inscrite au programme Initiative Biosphère Dordogne fait partie du recueil des initiatives pour la biodiversité de 2017
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Phase opérationnelle achevée 2013 à 2015 : programme de travaux 2015 à 2018 : suivi de la végétalisation, traitement des foyers d'espèces invasives, suivi faune

questionnaire envoyé par :

f.moinot@eptb-dordogne.fr

Conseils départementaux

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)	
objectifs	- préservation de réservoirs de biodiversité en intervenant sur des sites dont la richesse écologique est avérée et où s'exercent des pressions pouvant concourir à leur disparition.
depuis quand ?	ENS depuis 2009
descriptif sommaire	inscription de sites, acquisitions, études, plan de gestion, valorisation. Partenaire : acteurs locaux (associations, propriétaires ...), les collectivités locales, l'ONF, les CREN, l'Etat (DDT, DREAL), la Chambre d'agriculture, Charente Nature, la LPO ...
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	5 sites inscrits représentant 437 ha. 3 sites en prévision d'inscription d'ici la fin de l'année 2018. 10 sites supplémentaires en étude. Des études écologiques réalisées sur 6 sites. 1 plan de gestion.

Action 2 : aides à la reconstitution de trames vertes en milieu rural : haies, arbres et vergers	
objectifs	Reconstituer en milieu rural les trames vertes détruites dans les années 60 à 80 par les remembrements (projets présentés en comité technique haies en Charente et retenus au regard de leur intérêt pour la biodiversité, pour la préservation de l'eau et pour la qualité de paysages ruraux.
depuis quand ?	Plantations de haies : depuis 1992
descriptif sommaire	Plantations de haies : aide à la plantation de haies auprès des particuliers, associations et collectivités. Partenaires : le CETEF, Prom'haies, la Chambre d'agriculture, la DDT, la fédération des chasseurs, le CAUE ...
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Depuis 1992, 283 km de haies plantées dans le cadre de ce dispositif, soit en moyenne près de 11 km / an (17 km en 2017). Haies simples = 166 km, Haies doubles = 113 km, Haies triples = 4,4 km soit un Plus de 3000 élèves charentais (écoles et collèges) sensibilisés au rôle de la haie dans la cadre du programme pédagogique Haie'cole (coordonnée par Charente Nature)

Action 3 : Aménagements pour la transparence des ponts pour la protection du Vison d'Europe et de la petite faune semi aquatique	
objectifs	Protection du Vison d'Europe (espèce protégée) et de la petite faune semi aquatique
depuis quand ?	10 ans
descriptif sommaire	Lors de tous nos travaux de restauration de ponts, nous mettons en oeuvre des dispositifs (banquettes) permettant ainsi d'assurer la continuité de passage de la petite faune semi aquatique dont le Vison d'Europe. Cette action est menée systématiquement en relation avec la DDT, le technicien rivière et l'animateur Natura 2000 lorsqu'il y en a un. Partenaires : DDT, techniciens rivières, animateurs Natura 2000
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Les équipements se font en fonction des besoins identifiés avec les autres acteurs cités précédemment et en fonction de nos opérations

les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : aménagements pour la transparence des ouvrages d'art – Vison d'Europe	
objectifs	Intégration, au cours des travaux de réfection d'ouvrages, de passages permettant aux mammifères semi-aquatiques de cheminer sous les ponts, sans risque de collision.
depuis quand ?	Depuis 2004
descriptif sommaire	Près de 25 ouvrages d'art ont ainsi été aménagés, dont trois ont fait l'objet d'un contrat Natura 2000 dans les communes de Germignac et de Prignac. En 2013, le Département a aussi bénéficié d'un appel à projet du Ministère en charge de l'Environnement pour le rétablissement de continuités écologiques en marais de Rochefort. Il porte sur l'aménagement expérimental de deux pontons flottants et la mise en place de 5 km de clôture petite faune pour neutraliser une portion de voie rapide entre Rochefort et La Rochelle. En 2017, les actions du Département ont été renforcées par le lancement d'un programme LIFE Nature « Vison et milieux naturels du bassin versant de la Charente » et la réalisation d'aménagements sur 33 ponts sur la Seugne, le Lary, le Palais et le Né (dans le cadre de mesures compensatoires liées à la LGV Tour-Bordeaux). Ces actions s'inscrivent également dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'action (PNA) Vison Partenaires : DREAL(financier), FEADER, Fond européen Life nature, LPO ...
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	59 ouvrages aménagés sur 1 297 ouvrages Départementaux Soit 4,55 % ouvrages transparent Objectif d'aménagement de 15 franchissements complémentaires dans le cadre du programme LIFE Vison d'Europe (2017-2022)

Action 2 : aménagements pour la transparence des routes – crapauduc	
objectifs	Mise en place d'un crapauduc entre la forêt de Suzac et le marais de Chenaumoine (Saint-Georges-de-Didonne) Selon les années, c'est entre 1000 et plus de 7000 crapauds qui sont ainsi capturés puis relâchés vivants, ce qui donne une idée de l'ampleur du phénomène, qui, à ce niveau, est relativement unique dans le Département. A titre de comparaison, les plus importants phénomènes de migration connus en France concernant près de 10 000 individus. La population de la forêt de Suzac est qualifiée d'importance nationale (OBIOS), ce qui justifie l'aménagement d'un dispositif de franchissement pérenne, qualifié de « crapauduc ».
depuis quand ?	Depuis 7 ans, un dispositif de sauvetage temporaire (bâche tendue le long de la route et seaux enterrés), qualifié de « crapaudrome » est mis en place dans le cadre d'un chantier école avec le lycée du Petit Chadignac à Saintes, coordonné par le Pôle-nature du parc de l'estuaire à St Georges de Didonne.
descriptif sommaire	L'opération consisterait à aménager la route départementale RD145, en entrée d'agglomération de Saint-Georges de Didonne. Le linéaire concerné est de près de 500 mètres linéaires de retenue en PVC longitudinales à la route pour 3 tunnels positionnés en fonction des principaux axes de migration observés et tenant compte des contraintes liées aux réseaux enterrés (électricité, gaz...) identifiées dans le cadre d'étude géotechnique conduite en 2017 par le Département. 6 passages canadiens, reliés aux retenues en PVC, ont été prévus afin de capter les crapauds qui arriveraient depuis les chemins et accès aux propriétés privées
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	dossier technique prêt (stade AVP). recherche de co-financement en cours. un co-financement avait été fléché sur l'axe 5 du Feder, pour lequel il n'est plus possible de déposer de nouveaux dossiers depuis fin septembre 2018 (dossier finalisé mais pas déposé) Aussi, la mise en oeuvre des travaux, initialement envisagée fin 2019, est reportée ultérieurement quand le plan de financement sera complet.

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez	
Action 1 : Aménagement d'un passage pour les mammifères aquatique sous une route Départementale	
objectifs	Aménagements pour remédier aux collisions routières avérées avec des mammifères aquatiques sur la RD2, à Saint Just
depuis quand ?	travaux réalisés en 2017
descriptif sommaire	Etude, visite de chantiers similaires en Gironde. Volonté de commencer par un chantier pilote pour essayer d'amorcer un programme plus vaste sur le BV de la Dronne. Le financement de l'Agence de l'Eau a été déterminant car les travaux étaient d'un montant assez élevé (mise en place d'une buse sèche et d'une palissade sur un linéaire assez important) Partenaire : syndicat de la Dronne qui gère la ZH à proximité immédiate, Agence de l'eau Adour Garonne (financement suit eà appel à projet)
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Travaux réalisés. Mise en œuvre d'une convention avec le syndicat de la Dronne pour un entretien de la végétation spécifique, non compatible avec l'entretien routier. Mise en place d'un piège photo avec le CEN pour le suivi. L'étude d'un programme sur le BV Dronne figure en bonne place dans le projet de programme pluriannuel du syndicat de la Dronne, en cours d'étude.

Action 2 : étude de l'effacement d'un seuil en rivière liste 2, sur une propriété du Département (Moulin Dufour aux Eyzies)	
objectifs	Effacement du seuil Signature d'une convention d'opération coordonnées avec les autres propriétaires, sous animation du syndicat de la Vézère.
depuis quand ?	2017
descriptif sommaire	Pôle International de la Préhistoire Étude pour l'effacement total du seuil du Moulin Dufour et travaux d'accompagnement pour éviter l'érosion, maintenir les berges etc... Partenaires : syndicat de la Vézère
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	L'étude s'est réalisée en 2017-2018; l'engagement du Département pour les travaux se fera fin 2018 - délais pour finir l'opération 2023. L'avant projet est réalisé dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage commune portée par le syndicat de rivière. Le Département prévoit de réaliser une étude géotechnique en 2019 pour terminer les études de projet et programmer les travaux dès obtention des financements et des autorisations réglementaires.

Action 3 : aménagement d'un radier sous route départementale pour continuité rivière	
objectifs	Convention avec le syndicat de la Dronne pour l'aménagement du radier d'un pont sous route départementale, et ainsi supprimer cet obstacle (petite continuité - hors liste 2)
depuis quand ?	2017
descriptif sommaire	Sous la RD 708 à Rudeau Ladosse : réalisation d'une rampe en enrochement et de déflecteurs à barettes pour faciliter les déplacements des poissons. Financement des travaux dans le cadre de l'aide aux travaux en rivières par le Département. Partenaires : syndicat de la Dronne
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Travaux réalisé en 2017 par le syndicat avec autorisation du service des routes du Département Globalement, le Département facilite les aménagements des ouvrages routiers dès lors qu'ils font obstacles aux continuités écologiques et fait appel aux collectivités quand il y a un programme d'actions identifié. Il s'appuie aussi sur la cellule rivière (CATERZH) au sein de ses services pour ses propres travaux et finance avec un bonus les actions des collectivités en milieux aquatiques dès lors qu'il y a une plus value environnementale.

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez

Action 1 : Stratégie foncière ENS	
objet et objectifs	Stratégie foncière ENS. Action du Schéma départemental des ENS (SDENS) Objectif : participer, en maîtrise d'ouvrage directe et en partenariat avec les collectivités et d'autres opérateurs fonciers, à la préservation de réservoirs de biodiversité et à la construction ou au maintien de corridors écologiques.
depuis quand ?	
descriptif sommaire	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la procédure ZPENS : information, sensibilisation des élus, des propriétaires, des notaires etc... - Développer les outils de connaissance et d'analyse : grille de critères aux fins de hiérarchisation, visites terrain, inventaires faune flore. - Mettre en œuvre une stratégie foncière adaptée à chaque site privilégiant une démarche consensuelle et une complémentarité avec les principaux opérateurs fonciers (Conservatoire du Littoral - partenaire). - Lancer une démarche d'animation foncière sur certains secteurs à enjeux forts. - Assurer la cohérence entre cette politique et les politiques de planification mises en œuvre par les collectivités territoriales. - Suivi de la mise en œuvre
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Aujourd'hui 16 792 ha en ZPENS; perspective 25000 à 28000 ha en 2024.

Action 2 : Plan Départemental d'Action en faveur des milieux aquatiques (PADMA)	
objectifs	4 objectifs stratégiques <ul style="list-style-type: none"> - développer la connaissance sur les milieux aquatiques. - intégrer la préservation des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire - préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques et favoriser les continuités écologiques et sédimentaires. - faire connaître et sensibiliser aux milieux aquatiques.
depuis quand ?	
descriptif sommaire	
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	30 techniciens rivières. Perspective : couverture complète du territoire en maîtrise d'ouvrage 2022. 2 ETP en 2018, 4 en 2019

Action 3 : Faire du Département une collectivité exemplaire dans l'application de la séquence ERC	
objectifs	Sensibilisation et accompagnement des directions maître d'ouvrage afin de minimiser les impacts environnementaux des projets d'aménagement ou d'infrastructure.
depuis quand ?	2018
descriptif sommaire	Identification par territoire des trames vertes et bleues fonctionnelles. Croisement des trames et des politiques et actions publiques en faveur des milieux naturels. Identification par territoire des principaux impacts cumulés entre les projets. Proposition de terrains éligibles pertinentes pour favoriser l'additionnalité des actions, la mutualisation des mesures compensatoires et le renforcement des cohérences écologiques. Étude des modalités à mettre en œuvre pour sécuriser le foncier : achat, bail emphytéotique, conventionnement... Appui à l'élaboration du cahier des charges des plans de gestion pour atteindre les objectifs écologiques fixés en collaboration avec les partenaires experts : CBNSA, OAFS, associations naturalistes... Identification des moyens et acteurs adaptés aux mesures de compensation : acteurs du monde agricole ou sylvicole, associations gestionnaires, etc. Coordination de la gestion et du suivi des mesures compensatoires avec les politiques de préservation des milieux naturelles actives sur le territoire concerné.
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	en 2018 Etat des lieux, diagnostic de l'action départementale. en 2019 Accompagnement en amont des directions sur certains projets : collèges, infrastructures

Les continuités écologiques dans les actions que vous menez

Action 1 : accompagnement des porteurs de SCOT pour la déclinaison du SRCE	
objectifs	Prise en compte des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme et déclinaison du SRCE dans les SCoT.
depuis quand ?	2012 : étude occupation du sol 2014-2017 : accompagnement des SCoT du Département
descriptif sommaire	2012 : réalisation d'une cartographie des zones naturelles et semi-naturelles permettant d'identifier les ensembles naturels et corridors écologiques du département. Transmission de cette cartographie aux porteurs de SCoT pour l'élaboration des TVB locales, dans le cadre du Porter à connaissance. 2014 à 2017 : participation aux groupes de travail thématiques des SCoT en partenariat avec le CAUE des Landes. Partenaire: CAUE ,structures porteuses de SCOT
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Action achevée. Tous les SCoT ont identifié leurs TVB. Actualisation de la cartographie des milieux naturels prévue en 2019-2020.

Action 2 : Programme départemental de préservation des lagunes des Landes de Gascogne.	
objectifs	Accompagnement des propriétaires publics et privés pour la préservation et la restauration d'un réservoir de biodiversité identifié dans le SRCE.
depuis quand ?	2011- 2018
descriptif sommaire	Le programme a vu le jour dans le cadre d'un appel à projet de l' Agence de l'Eau Adour Garonne (partenaire financier) . Il comporte trois volets : -la sensibilisation et l'animation d'un réseau de partenaires institutionnels et privés concernés par les lagunes : ils ont été impliqués dans le comité de pilotage du programme et dans l'organisation de journées techniques et tables-rondes. Partenaires : Centre de la propriété forestière d'Aquitaine, Chambre d'agriculture des Landes, Office National des Forêts, Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, Union Landaise de la Défense de la Forêt contre les Incendies, Parc naturel Régional des Landes de Gascogne, Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, agence de l'Eau Adour-Garonne. -la préservation et la restauration d'un réseau de lagunes au sein du massif forestier : diagnostics écologiques, propositions d'un programme de travaux si nécessaire, accompagnement des travaux, chantiers écoles menés avec les lycées agricoles des Landes et de Bazas en Gironde (partenaires) , mise en place de suivis écologiques. - la sensibilisation du public et notamment des scolaires aux enjeux de préservation des lagunes : création de supports pédagogiques.
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Premier programme 2011-2014 réalisé. Deuxième programme 2014-2018 en cours d'achèvement. Bilan en 2018 : - animation du réseau de partenaires : 7 journées techniques et tables-rondes. Un comité de pilotage par an. - sites protégés : 38 lagunes privées et 28 lagunes communales ont été expertisées, 43 ont bénéficié de travaux conservatoires ou de restauration, 18 chantiers école ont été menés sur les lagunes. - sensibilisation : des outils pédagogiques ont été réalisés : 3 séries de posters, un stand-exposition, des maquettes pédagogiques et un film qui sera présenté en janvier 2019 dans le cadre des JMZH. 22 animations grand public ont été organisées, 15 classes de 5 collèges se sont impliquées dans le projet d'écriture collective Petits contes des lagunes;. Un questionnaire d'évaluation du deuxième programme a permis de montrer que 93 % des participants sont satisfaits du programme parce qu'il répond aux enjeux du territoire et de biodiversité du massif forestier. Un troisième programme est à l'étude avec l'agence de l'Eau dans le cadre du 11ème programme.

Action 3 : Etude globale de rétablissement du franchissement des ouvrages prioritaires du Département	
objectifs	Etude globale de rétablissement du franchissement des ouvrages prioritaires du Département des Landes (restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau landais).
depuis quand ?	2011-2015: étude globale Depuis 2016: phase opérationnelle pour engager les travaux
descriptif sommaire	Etude réalisée en maîtrise d'ouvrage de l'Institution Adour. Partenaires : Etude cofinancée par l'Agence de l'eau, l'Europe, la Région, le Département des Landes et les propriétaires d'ouvrages privés (contribution forfaitaire). Partenariat technique associant l'AFB (ex-ONEMA).
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	2011-2015: étude globale Depuis 2016: phase opérationnelle Travaux entrant en phases opérationnelles pour différents ouvrages notamment dans le cadre de démarches groupées à l'échelle d'un même bassin versant. Recherches des maîtres d'ouvrages et des plans de financement de chaque opération. Approche mutualisée de définition des travaux pour 36 ouvrages prioritaires permettant à terme de reconquérir la continuité écologique sur près de 400 km de 19 cours d'eau.

Nom de votre structure

Conseil départemental de la Vienne

les continuités écologiques dans les actions que vous menez

Action 1 :Site ENS de FONTOU (commune de Payré): mise en place d'un plan de gestion améliorer la fonctionnalité de la zone humide et des cours d'eau et ouverture au public	
objectifs	la Politique des espaces naturels sensibles du Département de la Vienne permet de préserver et restaurer des sites de biodiversité remarquables avec l'objectif, autant que faire se peut, de l'ouvrir au public afin de le sensibiliser à l'Environnement
depuis quand ?	2011
descriptif sommaire	diagnostic écologique 2011 (Vienne Nature et LPO) 2018 :Etude du fonctionnement de la zone humide réalisée par un bureau d'études "RIVE Création d'un premier sentier d'interprétation (2017-2018) accessible PMR (300 m) ; création d'un second sentier (2019) ; travaux de restauration de la zone humide (2019/2020) ; finalisation sentier (2020) Partenaires principaux : commune de Payré, syndicat des vallées du Clain sud, communauté de communes du civraisien en Poitou, fédération de pêche,DDT, Agence de l'eau, associations environnementales (LPO, Vienne Nature)
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Ouverture au public d'une partie du site en 2018 ; attente du résultat de l'étude de fonctionnement de la zone humide fin 2018 pour déterminer les travaux de restauration de la zone humide (2019-2020)

Action 2 : site ENS du domaine du Léché (commune de Saulgé): mise en œuvre d'un plan de gestion de la zone humide afin d'améliorer son fonctionnement et protéger sa biodiversité	
objectifs	la Politique des espaces naturels sensibles du Département de la Vienne permet de préserver et restaurer des sites de biodiversité remarquables avec l'objectif autant faire se peut de l'ouvrir au public afin de le sensibiliser à l'Environnement
depuis quand ?	2015
descriptif sommaire	Site comprenant : (95 ha de prairies et 2 étangs (Beaufour 30 ha et petit Léché 3 ha) Création de 1km de haies de 2015 à 2016 ; Restauration d'une mare en 2016 ; Vidange annuelle des étangs depuis 2015 pour le Léché Etude diagnostic écologique en 2017 par LPO et Vienne Nature Étude du fonctionnement du bassin versant 2017 : fédération de pêche Plan de gestion réalisé en 2018 par le CREN Partenaires : commune de Saulgé, agriculteur en BRCE, communauté de communes de Vienne et Gartempe, fédération de pêche, DDT, Agence de l'eau, associations environnementales (LPO, Vienne Nature) , CREN (gestionnaire), fédération de Chasse
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	mise en œuvre du plan de gestion à partir de 2019-2024 ; étude de fonctionnement de la zone humide 2019-2020 ; travaux de restauration de l'étang de Beaufour (digue, ...) pour 2021 ; création de mares 2020-2024 ; ouverture raisonnée au public 2022

Action 3 : Site ENS du Bois de la Loge (commune de Pouillé): mise en place d'un plan de gestion afin d'améliorer la fonctionnalité d'une lande à bruyère vagabonde et ouverture au public	
objectifs	la Politique des espaces naturels sensibles du Département de la Vienne permet de préserver et restaurer des sites de biodiversité remarquables avec l'objectif autant faire se peut de l'ouvrir au public afin de le sensibiliser à l'Environnement
depuis quand ?	2011
descriptif sommaire	Diagnostic écologique 2011 ; plan de gestion mise en œuvre en 2014 : - ouverture de la clairière pour favoriser le développement de la bruyère vagabonde en 2014 - restauration d'un espace de dépôt de matériau en espace naturel (plantes rudérales) - ouverture au public en 2015 avec création de deux chemin d'interprétation dont un accessible PMR (700 m) et d'une mare
niveau d'avancement, résultats, perspectives,	Augmentation de la présence de la bruyère vagabonde, Mise en œuvre d'un second plan de gestion 2019-2024.

Office national des forêt (ONF)

1- Présenter les actions, programmes, plans, outils, mis en œuvre, qui contribuent à la préservation ou restauration des continuités écologiques régionales, et des enjeux associés, définies dans le SRCE, ou dans l'État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine

Les réponses peuvent être très synthétiques et renvoyer vers des sources plus détaillées disponibles pour le public

Vous pouvez décrire des actions supplémentaires en dupliquant les encarts

Action/ programme/ plan/ outils 1 :

Objet et objectifs : actions en faveur des milieux associés à la forêt : landes, milieux humides

Extraction des bois, mise en place de clôtures pour pacage par ovins ou par bovins

En Forêt de la Comcom de Bourgneuf-Royère de Vassivière, forêt du GSF de Royère, forêt domaniale de Longeyroux, de Sédières

Période de mise en œuvre : opérations réalisées de 2014 à 2018

Descriptif sommaire du contenu, des moyens, outils utilisés ou créés, du public cible, des partenaires :

Opérations à mener avec les propriétaires en liaison avec le PNR de Millevaches et le Conservatoire du Littoral de manière à maintenir un financement pérenne et à fidéliser les bergers et les parcours des troupeaux dans l'année

Evaluation du résultat :

Certaines de ces opérations supposent la mise en place d'équipements d'accueil du public afin que ce dernier bénéficie des nouveaux paysages créés.

Dans le cas de la FD de Sédières, les moutons se sont substitués aux vaches qui avaient quitté l'enclos sans doute effarouchées par des bruits générés par des manifestations proches de l'étang de La Prade

Perspectives :

Faire en sorte que ces espaces continuent à être pâturés (turnover des bergers et des exploitants) et que les clôtures soient entretenues

Action/ programme/ plan/ outils 2 :

Objet et objectifs : Préservation des continuités rivulaires ou alluviales favorables aux espèces sensibles à la fragmentation associée aux espaces de vallées alluviales /cours d'eau

Exploiter les arbres dans les zones humides de manière à éclairer les cours d'eau, assurer la continuité de la ripisylve d'amont en aval

Période de mise en œuvre : 2018, 2019

Descriptif sommaire du contenu, des moyens, outils utilisés ou créés, du public cible, des partenaires :

Restauration de ripisylve en FD de Chaud, travaux d'exploitation et d'amélioration en bord de rivière, plantation d'aulnes afin d'assurer la continuité de la ripisylve dans le cadre d'un chantier « Sources en action », travaux réalisés dans le cadre du programme « Sources en action » en liaison avec le PNR de Millevaches et l'EPTB Vienne Amont

Evaluation du résultat : opération non achevée

Perspectives : plantations d'aulnes prévues en 2019

Action/ programme/ plan/ outils 3 :

Objet et objectifs : promotion d'une sylviculture durable, favorisant les îlots de vieillissement, préservant les forêts à dominante de feuillus, en s'appuyant sur les outils existants : aménagements, DRA-SRA

Période de mise en œuvre : 2014 à 2018 dans les forêts concernées dans les programmations d'aménagements à raison de 1 800 ha /an

Descriptif sommaire du contenu, des moyens, outils utilisés ou créés, du public cible, des partenaires :

Prise en compte de la matrice des aménagements et des aménagements synthétiques validés par le Ministère de l'Agriculture prenant en compte ces aspects mais aussi la préservation des ressources en eau soit les contenus des arrêtés de préservation des captages d'eau potable

Evaluation du résultat : prise en compte dans les aménagements des contenus des Docobs en zone Natura 2000, des prescriptions énoncées pour les sites classés et inscrits et pour les captages d'eau (dans les périmètres de protection), mention des clauses particulières dans les articles de vente de bois en particulier clauses rapaces dans la ZPS de Millevaches

Perspectives : prise en compte via le SIG de nids de rapaces hors zone gérée mais à proximité de zones gérées ce qui peut entraîner un dérangement des oiseaux

2- Utilisation du SRCE (ou de État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine) ?

La contribution de vos actions à la préservation ou restauration des continuités régionales (et enjeux espèces associés) identifiées par les SRCE, peut être variable selon l'attention portée aux SRCE pour définir ou mettre en œuvre l'action.

2.1 Le SRCE (ou État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine) est-il utilisé comme élément de référence pour orienter les objectifs ou le contenu de vos actions/ programmes/ plan / outils ?

Non *Justifier ou illustrer : les références sont autres c'est la présence d'espèces ou d'habitats, de sites classés ou inscrits, d'une législation qui prévalent*

2.2 Le SRCE (ou État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine) est-il utilisé comme référence pour prioriser des objectifs, des actions ou des projets soutenus...par ces programmes / plans/ outils ?

Non *Justifier ou illustrer : les priorisations d'objectifs , d'actions relèvent d'une analyse préalable de données environnementales*

2.3 Ainsi, estimez-vous que le SRCE oriente votre politique d'intervention pour y intégrer les enjeux de continuités écologiques (ou TVB) ?

Pas vraiment

3- Quelles orientations et/ou actions des SRCE seraient à développer, poursuivre, améliorer ?

L'écoute des gestionnaires de milieux naturels

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Action 1 : Agrément des Documents de Gestion Durable

Objet et objectifs :

Cette activité, en hausse constante, contribue au développement d'une sylviculture durable et au maintien des continuités (pérennité de la ressource forestière). Elle concerne aussi, en fonction des particularités locales, les actions concernant la diversité des peuplements, la préservation des forêts à dominante de feuillus, les forêts de pente et, dans une certaine mesure, les forêts âgées) puisque les documents de gestion durable sont agréés en application des Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole. Ces documents cadre, approuvés en 2005 dans les trois anciennes régions, intègrent la multifonctionnalité des forêts (documents consultables à l'adresse suivante : <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/n/les-documents-de-gestion-durable-psg-cbps-rtg/n:2392>). Des déclinaisons spécifiques pour les sites Natura 2000, sous forme d'une annexe aux SRGS, sont en vigueur dans les départements 16, 17, 79, 86, 19, 23 et 87. Les enjeux liés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire font alors l'objet d'une prise en compte spécifique.

Période de mise en œuvre : 2016 - 2017

Suite à la fusion des régions, les statistiques sur les DGD ne sont consolidées à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine que pour 2017. Il est impossible, dans un délai aussi court de procéder à cette consolidation pour les années précédentes.

Au 31 décembre 2017, 894 000 ha de forêt privée sont dotés d'une garantie de gestion durable avec 7 200 Plans Simples de Gestion (PSG) pour 800 000 ha et 10 900 codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) pour 94 000 ha.

En 2017, 644 PSG ont été agréés pour 72 000 ha et 590 nouvelles adhésions au CBPS ont été enregistrées.

Parmi les 644 PSG, 272 documents ont fait l'objet d'un agrément spécifique pour des zonages de protection (essentiellement Natura 2000). Ils représentent 46 000 ha.

La progression des surfaces dotées d'une garantie de gestion durable est de 22 135 ha sur l'année 2017.

La surface de forêt privée gérée suivant un document de gestion durable représente 30% des surfaces sous DGD au niveau national. La région Nouvelle-Aquitaine représente 21% de la surface forestière privée française.

Rapport d'activité disponible à cette adresse : <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/n/le-role-du-crpf/n:2388>

Fin 2015, les régions Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin comptabilisaient 6 585 PSG pour 792 000 ha et 12 760 adhérents au CPBS pour 138 000 ha.

Descriptif sommaire du contenu du programme ou de l'action, des moyens, outils utilisés ou créés, du public cible, des partenaires :

Le public cible est l'ensemble des propriétaires de forêts privées (91% des surfaces forestières, soit environ 2,3 millions d'ha et 250 000 propriétaires de plus de 1 ha.)

Le CRPF Nouvelle-Aquitaine dispose, pour mener les missions qui lui sont confiées par le Code Forestier (art. L221-1) d'un effectif de 54 titulaires correspondant à 48,4 ETP.

Le conseil de centre du CRPF, composé de 30 personnes dont 28 propriétaires titulaires d'un DGD élus par les propriétaires de plus de 4 ha, agréé les DGD.

Les DDT(M) effectuent un contrôle de 2nd niveau sur l'instruction des DGD. Elles contrôlent l'application des programmes de coupes et travaux pour les documents agréés. Le préfet est représenté aux réunions du Conseil de Centre du CRPF.

Des réunions spécifiques sur le sujet de la biodiversité ont été organisées.

Des agréments spécifiques pour les sites Natura 2000 sont réalisés.

Evaluation du résultat :

Le taux de couverture DGD en Nouvelle-Aquitaine est supérieur à la moyenne nationale.
La surface totale sous DGD est en progression.
Au sein des DGD, la surface sous PSG est en progression.

Perspectives :

Si les moyens dédiés à l'accompagnement des propriétaires forestiers, qu'ils soient permanents ou temporaires, sont conservés : des marges de progrès existent malgré un résultat déjà supérieur à la moyenne nationale

Action 2 : Documents de planification

Objet et objectifs : Intervention du CRPF dans l'aménagement du territoire.

Période de mise en œuvre : 2011 - 2016 – Région Aquitaine – chiffres non disponibles en 2017 pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Rappel : l'avis du CRPF est requis pour les documents d'aménagement du territoire qui entraînent une réduction des espaces boisés, qu'ils soient publics ou privés. Le CRPF fournit un avis simple, dans un délai de 3 mois. En l'absence de réponse, l'avis est réputé favorable.

En 2016, le CRPF Aquitaine a reçu 108 demandes d'avis pour des PLU et PLUi (approbation, révisions, modifications, mises en conformité). Le nombre de cartes communales est très réduit (inférieur à 10).

En 2015, le CRPF a reçu 46 demandes d'avis pour des PLU et 14 pour des cartes communales.

En 2014, 77 demandes pour des PLU et 20 pour des Cartes communales.

En 2013, 105 demandes d'avis pour des PLU et 43 pour des cartes communales.

En 2012, 110 demandes d'avis pour des PLU et 46 pour des cartes communales.

De 2011 à 2016, le CRPF Aquitaine a participé à 17 démarches d'élaboration de SCOT et à l'étude d'impact pour la ligne LGV – GPSO.

Depuis 2016, le CRPF participe activement aux travaux du SRADDET.

Descriptif sommaire du contenu du programme ou de l'action, des moyens, outils utilisés ou créés, du public cible, des partenaires :

L'action consiste à formuler un avis sur la réduction des espaces boisés dans le cadre des documents de planification et, plus largement, sur l'impact du document sur l'aménagement rural dans le champ de compétence de l'établissement. Le taux de réponse est moyen à faible en raison de l'absence de moyens disponibles à hauteur des enjeux. Le CRPF Nouvelle-Aquitaine a mis en place une stratégie visant à privilégier les documents cadre (SCOT) et de grande ampleur (PLUi) ainsi que les secteurs présentant de forts enjeux sur la forêt privée.

Les moyens disponibles sont très réduits : 2 ETP sur Nouvelle-Aquitaine en 2017, dont 1 ETP (correspondant à 2 ½ postes) assurés par du personnel temporaire.

Le public cible sont les collectivités, les bureaux d'étude spécialisés et les services administratifs concernés.

Partenariat avec les membres des CDPENAF mises en place fin 2014. Le CRPF n'est pas membre de la CDPENAF.

Guide sur la prise en compte des forêts privées dans les documents d'urbanisme en cours d'élaboration.

Evaluation du résultat :

Non évaluable. Pas de retour sur la prise en compte des avis lorsqu'ils sont formulés.

Perspectives :

Pas de perspective possible.

Précarité et faiblesse des moyens.

Stratégie inchangée.

Participation aux travaux du SRADDET.

Action 3 : Protection des massifs forestiers (action non prévue par les SRCE ou documents en tenant lieu mais nécessaire à la gestion durable, au maintien des continuités écologique ainsi qu'à la diversité des peuplements.)

Objet et objectifs : Différentes menaces biotiques et abiotiques pèsent sur les massifs forestiers. Ces menaces sont identifiées dans le Plan Régional de la Forêt et du Bois (en cours d'élaboration par la DRAAF) pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Le CRPF intervient notamment dans le réseau de surveillance de la santé des forêts, coordonné par le Département Santé des Forêts.

Le CRPF intervient sur le risque feu de forêt, en appui aux organismes de la Défense des Forêts Contre l'Incendie, notamment dans l'élaboration des Plans Départementaux ou Interdépartementaux de Protection des Forêts Contre l'Incendie (16, 17, 33-40-47-24 en cours d'élaboration, 64 en cours d'élaboration) et leur traduction dans les documents d'aménagement du territoire (cf. action 2).

Le CRPF intervient sur le risque de dommage par le gibier : observatoire régional des dégâts de gibier, participation aux commissions départementales de plan de chasse et à la commission régionale paritaire sur l'équilibre sylvo-cynégétique.

D'autres actions concernent les dégâts climatiques : changement climatique, tempête, sécheresse. Elles sont partiellement intégrées dans les travaux du SRADDET ou ne relèvent pas de travaux institutionnalisés.

Période de mise en œuvre : missions de l'établissement (pas de période)

Descriptif sommaire du contenu du programme ou de l'action, des moyens, outils utilisés ou créés, du public cible, des partenaires :

Participation au réseau des correspondants observateurs du Département Santé Forêt : 13 correspondants (<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Sante-des-forets>).

Participation à deux projets Sylvaune (Médoc 33 et Moulières 86)

Participation aux 12 réunions des commissions départementales de plan de chasse annuelles.

Evaluation du résultat :

Evolution des signalements de dégâts de gibier sur l'observatoire

(<https://cartogip.fr/applications/degatgibier/index.php/statsPerYear>). Ces signalements concernent des jeunes peuplements (écorçage, abrouissements, frottis).

Avant 2014 : 298 (4258 ha) ; 2015 : 386 (3244 ha) ; 2016 : 372 (2812 ha) ; 2017 : 488 (3726 ha) ; 2018 : 457 (2962) ha.

Passage à la grande région en 2017.

Amélioration de l'agrégation et transparence des données sur les plans de chasse.

Perspectives :

Action dont l'importance est sans doute amenée à se renforcer

2- Votre utilisation du SRCE (ou de État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine) :

Avez-vous utilisé le SRCE (ou État des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine) comme élément de référence pour orienter les objectifs ou le contenu certaines de vos actions ?

Non *Justifier ou illustrer : _Le document est un document d'aménagement du territoire.*

Au-delà de sa portée réglementaire, l'échelle d'analyse et de représentation graphique n'est pas adaptée à la gestion des fonds ruraux.